

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX  
REUNION DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020**

**MEMBRES ÉLUS PRÉSENTS :**

M. BENEVENTI Robert (Président), M. ROUX Francis (Hyères), M. CAPOBIANCO Guillaume (La Seyne-sur-Mer), Mme CHARLES Marie-Hélène (La Garde), M. Joël TONELLI (Six-Fours), M. Amaury NAVARRANNE (Toulon)

**MEMBRES ÉLUS ABSENTS :**

M. ALBERTINI Thierry (La Valette-du-Var), Mme BERNARDINI Véronique (Hyères), Mme GENETELLI Brigitte (Toulon), M. LEONI Emilien (Toulon), Mme MASSI (Toulon), Mme PASQUALI-CERNY Audrey (Toulon), Mme PORTUESE Chantal (Hyères)

**ASSOCIATIONS PRÉSENTES :**

M. MERLO Lucien (Union Maritime du Mourillon), M. CRESP Michel (ADETO), Mme VALVERDE Myriam (ALINEA), M. CARBONE Julien (Le port des créateurs), M. TACCARD Xavier (Les vitrines de Toulon), M. JAUBERT Wilfrid (CAUE), M. LEFEBVRE Régis (UDAF 83), M. DE SOUZA Mariano (CIL ouest Toulonnais), Mme TORTORA Corinne (Var chiens guides d'aveugles PACA), M. ZOLKOWSKI Bruno (Munitique 83), M. HAUTIERE Patrick (CLCV)

**ASSOCIATIONS ABSENTES :**

TVT INNOVATION

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme LOPASSO (DGAS TPM), Mme GIRAN-SAMAT (DGA TPM), M. AMBROSI (Directeur adjoint Gestion eau et assainissement), M. LEONI (Directeur de la Stratégie des Systèmes d'Information), Mme PELET (Directrice des Affaires juridiques), M. ROBERT (Chef de Service Gestion des Concessions de Plage), M. GARCIA (Directeur Ports Gestion Patrimoniale et Exploitation), M. ACKLAND (Directeur exploitation portuaire), M. MARECHAL (Directeur Transports et Mobilités), M. LHERBET (Chef de Service Stationnement), M. PERROT (Chef de service Mise en œuvre de la politique Energétique), Mme MARQUET (Chef des service mission planification et ingénierie) M. VILLEMEN (DGA Mobilités, Ports et Mobilité),

<b>1) EAU / ASSAINISSEMENT (2019).....</b>	<b>5</b>
• <b>RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU / ASSAINISSEMENT (2019) .....</b>	<b>6</b>
• <b>RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE - EAU POTABLE (2019).....</b>	<b>6</b>
• <b>RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE - ASSAINISSEMENT (2019).....</b>	<b>10</b>
• <b>CRÉATION ET STATUTS – RÉGIE EAU POTABLE À SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE SIX-FOURS-LES-PLAGES .....</b>	<b>12</b>
• <b>CRÉATION ET STATUTS – RÉGIE EAU POTABLE À SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE LA GARDE .....</b>	<b>12</b>
<b>2) RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT.....</b>	<b>13</b>
• <b>RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (2019) .</b>	<b>13</b>
<b>3) CRÉMATORIUM .....</b>	<b>15</b>
• <b>RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (2019) .</b>	<b>16</b>
<b>4) CONCESSIONS PLAGES .....</b>	<b>18</b>
• <b>RAPPORT ANNUEL DES DÉLÉGATAIRES DE LOTS DE PLAGE (2019) .....</b>	<b>18</b>
• <b>CHOIX DE MODE DE GESTION DSP – PLAGE DES BONNETTES AU PRADET .....</b>	<b>20</b>
<b>5) LES PORTS .....</b>	<b>23</b>
• <b>DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARÉNAGE (GRUE) DU PORT DE PORQUEROLLES</b>	<b>23</b>
• <b>CONCESSION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT - TOUR FONDUE - RAPPORT 2019.</b>	<b>23</b>

- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE / BRÉGAILLON - RAPPORT 2019.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
  - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE / BRÉGAILLON - RAPPORT 2019.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 6) MOBILITÉ – RAPPORTS ANNUELS 2019..... 27
- RÉGIE D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES DU MONT FARON - RAPPORT 2019..... 27
  - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS - RAPPORT 2019 -..... 27
  - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES DE VOYAGEURS ..... 27
- 7) PARKINGS – RAPPORTS ANNUELS 2019..... 35
- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LE PARKING EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON ..... 35
  - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLÉMENCEAU ET CASINO INDIGO..... 36
- 8) THALASSOTHERMIE – RAPPORT ANNUEL 2019..... 39
- DÉVELOPPEMENT, GESTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID EN THALASSO-THERMIE. 39
- 9) DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2019 ..... 41
- PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS..... 41

*La séance est ouverte à 14 heures.*

**M. BENEVENTI**.- Mesdames, Messieurs, je vous demande de prendre place, il est 14 heures et l'ordre du jour est chargé.

Il s'agit de la première réunion de la Commission consultative des services publics locaux, juste après les élections municipales. Dans une métropole, ces services sont nombreux puisqu'ils sont regroupés dans les nouvelles compétences des métropoles.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Nous avons autour de la table un certain nombre d'associations. Je vais faire un tour de table afin que chacun se présente.

Nous avons, nous, Collectivité, c'est-à-dire Métropole, deux décisions importantes à prendre, dont celle du président qui m'a délégué la présidence de cette commission et ensuite, la décision du Conseil métropolitain de nommer les membres élus de cette commission, lesquels sont ici et se présenteront au fur et à mesure. Il n'y a pas de positions politique et géographique, il s'agit juste d'une question pratique.

Si vous le voulez bien, nous allons commencer par les associations.

**M. HAUTIERE**.- Bonjour, Patrick Hautiere, je suis le représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de vie et président de l'union départementale.

**M. ZOLKOWSKI**.- Bonjour, Bruno Zolkowski, je suis le représentant de l'association Munitique. Nous animons en centre-ville un espace numérique et nous faisons également de la formation en direction des publics les plus en difficulté.

**Mme TORTORA**.- Bonjour, Corinne Tortora, je suis déléguée départementale des chiens guides d'aveugles, association régionale. Je m'occupe de veiller à l'accessibilité des chiens guides d'aveugles dans la ville ainsi qu'à la formation des personnes.

**M. LEFEBVRE**.- Bonjour, Régis Lefebvre, je suis président de l'Union départementale des associations familiales du Var.

**M. JAUBERT**.- Bonjour, Wilfrid Jaubert, je suis directeur du CAUE.

**M. CARBONE**.- Bonjour, Julien Carbone, je dirige Le Port des Créateurs qui est un incubateur culturel situé en plein cœur de la belle ville de Toulon. Nous accompagnons l'écosystème artistique et culturel.

**Mme VALVERDE**.- Bonjour, Myriam Valverde, je suis la présidente de l'association Alinea qui s'occupe de logements de jeunes sur Toulon et l'agglomération.

**M. CRESP**.- Bonjour, Michel Cresp, je suis le président de l'ADETO, association de développement des entreprises de Toulon-ouest.

**M. DE SOUZA**.- Mariano de Souza, je suis président de la Fédération des CIL de l'Ouest toulonnais.

**M. TACCARD**.- Bonjour, Xavier Taccard, coprésident des vitrines de Toulon, association des commerçants du centre-ville de Toulon et président de l'Office de commerce et de l'artisanat.

**M. MERLO**.- Lucien Merlo, président de l'Union maritime du Mourillon.

**M. BENEVENTI.**- Robert Beneventi, je suis le maire d'Ollioules, vice-président de TPM et également conseiller régional.

**Mme GIRAN-SAMAT.**- Caroline Giran-Samat, DGA de la Métropole en charge de l'habitat, solidarité, citoyenneté. Nous avons à construire et à solidifier la relation à l'usager et la participation citoyenne dont fait partie la Commission consultative des services publics locaux.

**M. ROUX.**- Francis Roux, je suis le premier adjoint de la ville d'Hyères, mais également vice-président du Conseil départemental et vice-président de la métropole.

**M. NAVARRANNE.**- Amaury Navarranne, je suis conseiller municipal à Toulon et conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je siége dans l'opposition.

**M. CAPOBIANCO.**- Bonjour, Guillaume Capobianco, troisième adjoint à la mairie de La Seyne-sur-Mer.

**Mme CHARLES.**- Bonjour, Marie-Hélène Charles, troisième adjointe à la mairie de La Garde.

**M. AMBROSI.**- Bonjour, je fais partie des équipes administratives de TPM. Olivier Ambrosi, directeur adjoint de l'eau et de l'assainissement.

**M. TONELLI.**- Joël Tonelli, conseiller métropolitain et délégué de la ville de Six-Fours-les-Plages.

**M. VILLEMEN.**- Alexis Villemin, directeur général adjoint en charge de l'aménagement des ports, de la mobilité dont le stationnement et de l'énergie.

**Mme PELET.**- Céline Pelet, directeur des affaires juridiques à TPM. Je fais partie des effectifs.

**M. BENEVENTI.**- Merci, bienvenue à vous toutes et à vous tous.

Nous avons neuf sujets majeurs à l'ordre du jour dont je vous ferai une courte présentation. Ensuite, un spécialiste interviendra avec une présentation sur écran. Je le remercie d'ailleurs, puisque ce travail permet une communication plus facile. Vous verrez que qui dit services publics locaux dit aussi tarifs, coûts. Tout cela nous est absolument nécessaire. On est plutôt bien placé, mais on peut toujours mieux faire et on a toujours cet état d'esprit.

## 1) EAU / ASSAINISSEMENT (2019)

**M. BENEVENTI.**- Comme chaque année, la Métropole présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit du bilan de l'année 2019 pour chacune des compétences, eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif, ce que l'on appelle le Spanc. Son contenu s'appuie sur les bilans d'activité des régies et sur le rapport annuel des délégataires. Il synthétise les données chiffrées sur le fonctionnement des services, les indicateurs de performance et les indicateurs financiers prévus par la réglementation.

Les rapports des délégataires que vous avez en annexe sont établis pour chaque contrat et présentent des données techniques plus détaillées. Ces documents sont remis à la fin du premier semestre et ensuite, les services de la Métropole assurent la compilation des informations pour la mise en forme du rapport annuel. Ce rapport doit être présenté à la commission puis au Conseil métropolitain du 15 décembre. Il sera ensuite mis à disposition du public et consultable sur le site Internet de la Métropole.

L'exposé du bilan 2019 sera fait par les services de façon plus complète. Voici quelques éléments marquants qu'il faut retenir.

Concernant le service de l'eau potable :

- un rendement du réseau de 85 %, ce qui est un très bon rendement puisque la moyenne nationale est à 80 % ;
- un taux de renouvellement de 0,68 % du linéaire qui atteste d'une bonne gestion patrimoniale supérieure à la moyenne nationale qui est de 0,61 %.

Concernant le service de l'assainissement :

- un nombre d'incidents faible avec 1,8 point pour cent kilomètres de réseau, ce qui témoigne d'un niveau de fonctionnement très satisfaisant comparé à la moyenne nationale trois fois plus élevée ;
- un taux de renouvellement de 1,12 % du linéaire, là aussi, très supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,42 % seulement.

Ces bons indicateurs techniques et ce niveau d'investissement soutenu sont à mettre en parallèle avec un prix moyen qui se situe dans une moyenne de 4,26 € TTC par mètre cube, niveau correct, et un niveau d'endettement faible sur les budgets annexes.

Je vais passer la parole à M. Ambrosi, directeur adjoint gestion eau et assainissement.

- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU / ASSAINISSEMENT (2019)**
- **RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE - EAU POTABLE (2019)**

**M. AMBROSI**. - (directeur adjoint gestion eau et assainissement)

Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous faire une présentation qui est une synthèse du document, qui sera mis à disposition du public, qui reprend tous les indicateurs prévus depuis la loi Barnier, indicateurs à la fois techniques et financiers, lesquels permettent de présenter le service rendu sur ce domaine de l'eau et de l'assainissement par rapport au prix de ce service public. Ces indicateurs sont codifiés.

Même si c'est assez synthétique, je vous propose de dérouler la présentation et ensuite je répondrai à des questions. À l'issue de cette présentation, on interviendra également sur le sujet concernant les régies, sujet à l'ordre du jour.

La première partie concerne la gestion du service de l'eau, et ensuite on traitera de l'assainissement et de l'assainissement non collectif, compétence récente qui a été transférée à la Métropole. Ce service concerne toutes les communes du territoire, 192 000 abonnés et presque 34 Mm<sup>3</sup> d'eau mis en distribution.

Comment fonctionne le service à l'échelle de TPM ? Nous avons des modes de gestion mixte puisque deux communes sont en régie de façon historique, La Garde et Six-Fours. On a une société d'économie mixte à opération unique, une SemOp, la Seynoise des eaux qui s'occupe du territoire de La Seyne-sur-Mer et onze contrats de délégation qui correspondent au périmètre historique. En effet, chaque commune avait son propre contrat. On a également

un contrat spécifique pour la production d'eau sur les ouvrages de Toulon et un contrat qui regroupait un ancien syndicat qui a été absorbé par la prise de compétence par la Métropole, le SIAE, syndicat intercommunal d'adduction d'eau, La Valette, La Garde, Le Pradet. Ce sont des contrats existants qui se poursuivent.

En 2020, pour vous informer des procédures, certains contrats arrivent à échéance. Des procédures ont été relancées pour renouveler ces contrats de délégation de service public. C'est le cas pour Ollioules avec une procédure qui va aboutir pour une prise d'effet fin janvier prochain. C'est le cas également pour Toulon, La Valette et Le Pradet pour une prise d'effet début 2022.

La ressource en eau : il y a trois étapes, la ressource, la production et la distribution. Concernant la ressource en eau, les données sont stables chaque année. Il y a deux grosses retenues, Carcès et Dardennes, des forages, des sources, des puits et des captages locaux existants. Sur les onze captages, neuf sont en fonctionnement et les deux autres sont en voie de réhabilitation. Cela permet de produire 26 Mm<sup>3</sup> d'eau brute. Sur cette production, 23 Mm<sup>3</sup> sont réservés à la Métropole puisqu'une partie est revendue en gros au syndicat de la région est de Toulon. Elle se complète par des ressources en eau brute achetée à la société du Canal de Provence. Or, il se trouve qu'il s'agit du même volume, on retient donc que 26 Mm<sup>3</sup> sont produits par nos ressources.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est un indice que l'on retrouve dans le rapport annuel qui est codifié et qui permet de définir pour chaque source locale le niveau d'avancement à la fois de la procédure administrative d'autorisation du captage aux titres de la loi sur l'eau et de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de protection qui peuvent être associés. C'est assez variable à l'échelle des différents captages. Le taux est en progression, 56 %. Lorsqu'il sera à 100 %, cela voudra dire que toutes les procédures auront été menées à terme et que les travaux de réhabilitation de ces captages dans un but de reconquête de la ressource locale auront été achevés.

La seconde étape concerne la production qui consiste à potabiliser l'eau, ce qui se fait dans des usines de potabilisation pour les grosses ressources. On le fait au niveau local pour chaque puits, la chloration ou le traitement UV. La production d'eau traitée par la Métropole s'élève à 25 Mm<sup>3</sup> en 2019. La Métropole achète également via différents points de livraison sur les ouvrages de l'eau traitée à la société du Canal de Provence via l'usine d'Hugueneuve qui alimente plutôt les communes de l'ouest, Toulon, Ollioules, La Seyne et Six-Fours, ainsi qu'un volume plus faible, 100 000 mètres cubes, à Sud Sainte Baume via les forages de Sanary et sur le côté est, au syndicat intercommunal pour l'alimentation des communes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau pour 2,3 Mm<sup>3</sup>. Le cumul de cette potabilisation de l'eau et de l'achat d'eau traitée fait une mise à disposition de 36 Mm<sup>3</sup> d'eau traitée.

La distribution : chaque contrat a des échanges d'eau avec le contrat voisin pour l'équilibre du partage de la ressource. On retiendra que Toulon Distribution a un gros contrat de vente d'eau à la Marine nationale qui en garde une partie pour ses besoins propres, mais qui ensuite fournit de nouveau de l'eau à la Métropole, mais pour Saint-Mandrier. Le schéma est un peu particulier, mais les volumes mis en distribution sont globalement de 34 Mm<sup>3</sup> et les volumes consommés sont de 28 406 000 mètres cubes.

On fait une différence entre volume consommé et volume vendu parce que dans les volumes consommés autorisés, on retrouve tout ce qui concerne les volumes de service non facturés, les forfaits, les vidanges de réservoirs, les essais sur les poteaux d'incendie. Ce sont des volumes qui peuvent être estimés ou comptabilisés, mais qui ne sont pas facturés.

Tout ceci nous permet de calculer un rendement de réseau en faisant le rapport entre les deux, soit 85,2 %. La différence correspond aux fuites. Si on fait le calcul, les pertes d'eau

représentent 5 600 000 Mm<sup>3</sup> à l'échelle de la Métropole. Il est vrai que le montant brut paraît énorme.

**M. BENEVENTI**.- C'est un très bon réseau parce qu'il est très rare d'avoir un taux de rendement aussi élevé.

**M. AMBROSI**.- Effectivement, c'est ce qu'il faut souligner. Les objectifs fixés par le Grenelle sont d'obtenir un taux de rendement qui va, en fonction de la configuration des communes, rurales ou urbaines, entre 65 et 85 %. Pour les 12 communes du territoire, l'objectif est atteint. Si l'on fait la moyenne sur l'ensemble du périmètre, le chiffre de 85 % est dépassé.

On peut donc encore progresser, mais il y a toujours un juste équilibre entre l'investissement nécessaire pour trouver les fuites, les réparer et ce que cela coûte par rapport à l'économie qui peut être faite. C'est en phase de progression. Sachez que dans tous les contrats, les délégataires ont des objectifs et des pénalités si les niveaux de rendement ou les niveaux de perte par kilomètre de réseau ne sont pas conformes aux objectifs. Sur ce point, le sujet nécessaire va plus loin que l'aspect financier.

**M. BENEVENTI**.- La difficulté est que lorsque l'on arrive à 85 %, c'est d'y rester. Si on n'est pas vigilant, on redescend vite. Si on peut progresser encore, pourquoi pas ! Si vous arrivez à 90, ce serait un exploit.

**M. AMBROSI**.- Oui, on pourrait le qualifier d'exploit. En 2018, on était à 84 %, on a donc une progression d'un point, ce qui est énorme. Cela veut dire que des efforts sont faits et que l'on est plus précis sur la comptabilisation des volumes, y compris les volumes non facturés, pour ne pas être pénalisé avec des volumes de service qui viendraient s'apparenter à des fuites, mais qui sont nécessaires.

La qualité de l'eau est irréprochable sur le plan microbiologique sur l'ensemble des analyses du contrôle sanitaire faites. La conformité chimique est altérée par quelques dépassements. La mesure est faite au robinet du consommateur par l'ARS. On peut donc avoir une altération de la qualité de l'eau au robinet du consommateur sans pour autant que le réseau public n'ait de difficulté. C'est le cas sur les quelques anomalies qui ont fait baisser le taux et qui font que l'on n'est pas à 100 %. Ce sont quelques cas de turbidité ou quelques cas de présence de plomb, notamment sur Toulon, ce qui était lié à un linéaire important de réseaux en plomb dans les parties privatives de l'abonné ou dans les caves qui altère la qualité de l'eau. On reste cependant dans des valeurs très élevées. Le niveau national est de 98,1 %, arriver à 100 % reste exceptionnel.

Le réseau de distribution est un réseau important, 2 093 kilomètres de conduites d'eau potable, 48 stations de reprise ou surpresseur pour alimenter les zones qui ne peuvent pas être desservies gravitairement et 109 bassins de stockage pour un total de 177 000 Mm<sup>3</sup>. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale, indicateur fixé dans la réglementation nationale, permet d'analyser les éléments pour positionner précisément le réseau, ce qui implique d'avoir des plans les plus précis possible et de noter les interventions. Cet indice est à 100/120. On a une progression de cet indice, puisque certaines communes qui ne le faisaient pas ont intégré le positionnement de toutes les interventions, de façon instantanée sur le S.I.G.

Concernant l'indice linéaire des pertes d'eau dont j'ai parlé tout à l'heure au sujet des fuites, lorsque l'on ramène ce chiffre en mètres cubes par jour par kilomètre, on arrive au chiffre de 7,62. On est bien plus élevé que le niveau national, mais si on regarde les objectifs fixés et considérés comme satisfaisants pour une collectivité plutôt urbaine, l'objectif est autour de 7. Le chiffre de 7,62 corrobore les indications que l'on a données tout à l'heure.



Le taux moyen de renouvellement du réseau est calculé en prenant le linéaire de réseau renouvelé sur cinq ans en le ramenant au linéaire global. Le taux de renouvellement est de 0,68 %. On considère qu'une canalisation posée a une durée de vie d'environ 140 ans, c'est donc un bon niveau de renouvellement par rapport à ce qui se fait au niveau national. Ce taux peut encore progresser, mais il faut trouver le bon équilibre entre le prix de l'eau et l'investissement qui peut être réalisé. En termes de chiffres, le renouvellement de réseau représente 14,3 kilomètres en 2019 et le cumul sur cinq ans représente plus de 70 kilomètres de réseau d'eau qui ont été remplacés.

Les branchements en plomb : il en reste un peu moins de 4 000 dont la majorité se trouve à Toulon, ce qui représente à peine 10 % des branchements de la ville de Toulon, celle-ci étant la ville où il en reste le plus par le côté historique avec une cadence de renouvellement qui est de 6 à 700 par an, objectifs fixés dans les travaux des délégataires. Ces travaux de renouvellement des branchements en plomb sont déjà intégrés dans le prix de l'eau et sont déjà financés.

Les trois indicateurs sur le réseau :

- le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements hors travaux, en fonction des contrats, est d'un jour chez les délégataires et dans les régies, entre trois et huit jours. Ce taux est globalement bien respecté ;
- le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, c'est lorsqu'une coupure d'eau intervient sans que l'abonné n'ait pu être prévenu. Le ratio rapporté sur 1 000 abonnés est de 2,58, ce qui est un ratio normal ;
- le taux de réclamations écrites est de 4 pour 1 000 abonnés, ce qui se situe dans la moyenne nationale.

Ce sont les indicateurs techniques dont on retrouve le détail dans le rapport.

En parallèle de cela, ce service a un prix. Le prix de l'eau moyen est de 2,10 € TTC par mètre cube. Il est en légère baisse par rapport à l'année précédente puisque sur les contrats de Toulon, La Valette et du Pradet, il y a eu renégociation avec le délégataire sur le contenu du contrat, ce qui a permis une petite baisse des tarifs. Sur le graphique qui empile les parts des délégataires et la part de la Collectivité, on voit que l'on a beaucoup de disparités d'une commune à l'autre. C'est normal, il n'y a rien d'inquiétant. C'est en effet l'aspect historique des choses sur le tarif et les contrats qui n'ont pas tous les mêmes obligations en termes d'investissement concessif. Les investissements qui étaient engagés par les collectivités ne sont pas les mêmes.

Sur l'aspect financier, le service de l'eau est aujourd'hui composé de trois budgets. Les régies de La Garde et Six-Fours ont gardé un budget propre. Les 10 autres communes ont été regroupées au sein d'un budget que l'on appelle budget DSP. On a un niveau global de recettes de 17,6 M€, un total de dépense de 15,2 M€, ce qui donne un résultat d'exploitation de 2,4 M€ qui permet de financer des dépenses d'investissement à hauteur de 1,4 M€ pour La Garde, 500 000 € pour Six-Fours et 6,7 M€ sur le reste du territoire pour l'année 2019.

Le niveau d'endettement est plutôt faible puisque l'encours de dette ramené à la capacité d'autofinancement brut est de 3,6 ans au niveau global sur la Métropole, ce qui est plutôt faible, c'est-à-dire que si on arrêta de faire des travaux dans 3,6 ans, on serait capable de rembourser l'emprunt. Cela permet de maintenir des travaux de renouvellement patrimonial suffisant sans pression excessive sur le prix de l'eau.

Quels sont les projets ? La définition à l'échelle métropolitaine d'un programme d'investissement, d'une stratégie d'achat d'eau, de sécurisation de l'alimentation et un prix de l'eau optimisé sont les objectifs d'un schéma directeur qui sera lancé. En parallèle de cela, les actions de protection de la ressource, de renouvellement des réseaux et des ouvrages de distribution d'eau se poursuivent.

- **RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE - ASSAINISSEMENT (2019)**

Sur l'assainissement, on est sur une compétence plus ancienne puisqu'elle avait été prise par la Communauté d'agglomération en 2009.

Quelques données :

- 179 000 abonnés en assainissement collectif ;
- 7 355 abonnés en non collectif.

Sur l'assainissement, le mode de gestion est mixte. Il a évolué en 10 ans d'exercice. Trois communes sont en régie, elles l'étaient historiquement. L'exploitation du réseau est assurée par des équipes de la Métropole et de la direction eau et assainissement. Il y a cinq contrats de délégation dont les périmètres ont été élargis, un contrat pour La Seyne et Saint-Mandrier, un contrat pour Toulon et Le Revest, un pour La Valette et Le Pradet, un pour Hyères et Carqueiranne et un pour La Crau qui avait intégré la Métropole plus tard.

L'intérêt est d'essayer de mettre cela sur des périmètres plus homogènes et d'avoir une date de fin de contrat de délégation qui soit à peu près la même, 2025 pour tous les contrats, ce qui permettra à cette échéance de réfléchir sur des opportunités stratégiques pertinentes en termes de regroupements peut-être plus larges.

Un contrat de délégation et une concession pour le transport ont été spécifiquement faits pour les travaux de réhabilitation de l'émissaire entre Chateaubanne et le Cap-Sicié qui va jusqu'en 2033 et deux contrats pour les stations de traitement, une pour la station du Cap-Sicié et un contrat pour Amphora et Almanarre qui sont à La Garde et à Hyères.

Voici une cartographie du système d'assainissement. Chaque couleur correspond à un périmètre. Ce que l'on appelle le système, c'est le bassin de collecte qui est dirigé vers une station de traitement.

**M. BENEVENTI**.- Pour l'instant, il faut rajouter à titre d'information que dans le secteur d'Amphitria et par convention, nous traitons également les effluents d'Evenos qui ne fait pas partie de la Métropole.

**M. AMBROSI**.- Effectivement, Evenos, hors Métropole, est raccordée sur le réseau d'Ollioules et est traitée à Amphitria, et dans l'autre sens, La Crau qui fait partie de la Métropole, mais dont les effluents sont traités par la station d'épuration de la vallée du Gapeau. J'ajouterai que les deux îles d'Hyères disposent chacune d'une petite unité de traitement.

Le patrimoine représente 1 290 kilomètres de réseau, beaucoup moins que de conduites d'eau, et des postes de relevage, ce qui est la caractéristique de nos ouvrages, notamment sur le littoral avec des secteurs plats où il faut relever les eaux.

La cartographie avance bien également sur l'assainissement. L'indice de connaissance patrimoniale progresse, il est un peu supérieur à la moyenne nationale. On a entamé une mise à jour cartographique très précise des réseaux existants afin d'avoir une précision presque centimétrique qui permet de faire de la modélisation du comportement des ouvrages sur tout le territoire.

Le taux de renouvellement patrimonial est de 1,12.

L'historique :

- 2009 : prise de compétence ;
- 2011 : mise en place d'un service travaux ;
- 2015 : approbation du schéma directeur, un accroissement des travaux faits sur le réseau pour parvenir à ce niveau de renouvellement important.

La durée de vie d'un réseau d'assainissement est de moins de 100 ans. Il faut donc essayer d'être au-dessus de 1 % parce que les réseaux ont été posés dans des conditions de choix de matériaux avec une agressivité des effluents qui oblige une intervention de ce type. Ne pas intervenir ou ne pas être en mesure d'intervenir sur des taux de renouvellement important mettrait la Collectivité en difficulté et cela ne ferait que s'accroître.

Sur ce point, la Métropole TPM est en avance. Le renouvellement de 2019 représente presque 13 kilomètres de réseau et le cumul sur cinq ans est de 65,7 kilomètres auxquels on peut ajouter les six kilomètres de l'émissaire entre Chateaubanne et le Cap-Sicié. Cela représente 10 à 12 M€ de travaux par an sur les réseaux auxquels on peut ajouter 1 M€ de travaux sur les postes de relevage.

En termes d'exploitation, on a mis en place des diagnostics permanents qui permettent de diviser le territoire en bassins de collecte sur lesquels on peut mettre en place la mesure qui progressera. On aura d'abord des biométries et ensuite de la recherche plus précise des problèmes d'intrusion d'eaux parasites qui amènent des sur volumes, soit par temps de pluie, soit par intrusion d'eau de nappe de façon permanente sur nos réseaux, et pour lesquels on procède, soit à des inspections télévisées, soit à des fumigations.

90 kilomètres de réseau ont été inspectés en 2019. Ces inspections télévisées permettent de définir où se trouvent les problèmes structurels et les programmes de travaux qu'il faut engager. La fumigation consiste à introduire des fumigènes dans le réseau d'eau usée afin de regarder s'il n'y a pas de connexion sur des gouttières qui feraient des points des collectes d'eaux pluviales essentiellement dans les propriétés privées qu'il faut ensuite faire déconnecter.

Au niveau de l'exploitation, le curage du réseau représente 25 % du linéaire. Les indicateurs sont très bons. Une opération consiste également à contrôler les établissements qui produisent des eaux usées non domestiques qui progressent et de les accompagner sur le financement de l'agence de l'eau.

Nos stations d'épuration fonctionnent avec une réactivité importante lorsqu'il pleut, ce qui corrobore les objectifs de réduction des entrées d'eaux parasites. Les équipements sont conformes et fonctionnent bien au-delà des objectifs fixés dans la réglementation. La proportion d'eaux parasites dans le réseau est en baisse en raison des travaux réalisés.

Le prix de l'assainissement est stable. Ce tarif est voté au niveau de la Métropole depuis 2009 et suit une convergence qui est de 2,16 € par mètre cube et qui tend à se lisser sur l'ensemble des communes.

Le bilan financier montre une capacité d'autofinancement très élevée qui permet de financer des travaux importants effectués sur les réseaux.

Les projets sont de continuer ce qui est fixé dans le schéma directeur, c'est-à-dire la lutte contre les eaux parasites, la lutte contre les sulfures, les nuisances olfactives avec des travaux sur les postes de refoulement et sur les canalisations de refoulement, la lutte contre les pollutions, la gestion des boues des stations d'épuration avec un projet de méthanisation pour produire du biogaz sur la station d'Almanarre et la reconstruction de la station d'épuration de Porquerolles.

L'assainissement non collectif représente 7 000 installations. Ce budget permet de faire fonctionner une opération de contrôle et sur ces 7 000 installations, on est plutôt conforme. Les non-conformités sont techniques sur lesquelles ne sont pas recensés de problèmes significatifs.

**M. BENEVENTI**.- Merci. Il y a encore la création de deux régies.

- **CRÉATION ET STATUTS – RÉGIE EAU POTABLE À SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE SIX-FOURS-LES-PLAGES**
- **CRÉATION ET STATUTS – RÉGIE EAU POTABLE À SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE LA GARDE**

**M. AMBROSI**.- Il s'agit de demander l'avis de la Commission sur la création des régies de l'eau à La Garde et Six-Fours qui est en fait le maintien du mode de gestion tel qu'il existait dans les communes avant le transfert à la Métropole, ce qui nécessite la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière avec un conseil d'exploitation pour la régie de l'eau de Six-Fours et celle de La Garde.

**M. BENEVENTI**.- Les deux régies sont gérées par la Métropole.

Avez-vous des questions sur ce qui vous a été présenté ? (*Pas de question*). Il y avait beaucoup de détails et surtout des résultats très encourageants, même s'il faut toujours essayer de faire mieux !

Je vais vous demander votre avis :

- Pour la présentation des rapports d'activité : ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

#### **Avis favorable à l'unanimité**

- Pour la création des statuts des deux régies de Six-Fours-les-Plages et de La Garde, ceux qui sont contre, qui s'abstiennent, ceux qui sont pour ?

#### **Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

Merci, Monsieur Ambrosi.

## 2) RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

### • RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (2019)

**M. BENEVENTI.**- L'année 2019 a été essentiellement marquée par la baisse des tarifs dans la gamme Entreprise, notamment l'offre Business premium disponible sur le réseau fibre « TPM THD ». L'offre a reçu un grand succès auprès d'une trentaine d'opérateurs professionnels affiliés à THD83 et a eu des répercussions positives sur les entreprises qui ont décidé de profiter de ces baisses tarifaires pour, à budget équivalent, augmenter leur débit et leur sécurité.

Du côté DSP, elle a généré près des deux tiers des recettes au cours de l'exercice 2019.

Je passe la parole à M. Leoni, directeur de la stratégie des systèmes d'information, qui va nous présenter ce rapport.

**M. LEONI.** - (directeur de la stratégie des systèmes d'information)

Monsieur le Maire, bonjour. Bonjour à tous.

Je vais vous présenter le rapport annuel 2019 de délégation de service public THD83.

On va commencer par quelques faits marquants. THD83 est une délégation qui s'implique beaucoup dans la vie du territoire, des entreprises, des collectivités et des opérateurs. Elle a participé au conseil de développement de TPM, à la semaine de l'industrie et aux journées de rencontres usagers pros et opérateurs DSP. THD83 continue également à attirer les opérateurs français sur le territoire dont l'opérateur Convergence qui s'est affilié.

Sur ce premier semestre, il y a eu un autre événement, il s'agit d'une évolution majeure du réseau. La capacité de débit internet a été multipliée par cinq. Elle a également été sécurisée physiquement car elle passe désormais par deux chemins différents. Il s'agit d'une évolution qui amène plus de débit pour les entreprises et plus de sécurité.

Sur le deuxième semestre, il y a eu une promotion sur le catalogue pro. C'est la première fois que la DSP peut enfin proposer des tarifs vraiment très intéressants et qui se rapprochent du FTTH. Avec cette baisse, les entreprises qui avaient déjà des contrats en ont profité pour augmenter leur débit, ce qui peut avoir des retombées très positives.

**M. BENEVENTI.**- C'est un milieu très concurrentiel, il faut donc rester vigilant. L'investissement est fait par la Métropole et il faut dire que l'ensemble des collectivités de la Métropole sont connectées à ce réseau.

**M. LEONI.**- Il y a plusieurs types de contrats. Les collectivités peuvent bénéficier de contrats un peu particuliers qui permettent de faire des investissements plutôt que de ne payer que du fonctionnement. Les tarifs pros sont souvent plus chers que ceux des particuliers, mais l'avantage est que ces tarifs ont été divisés par quatre, ce qui permet aux grandes et petites entreprises de s'intéresser à ce type d'offre, ce qui était hors de question avant en raison de leur budget. C'est vraiment le plus gros événement.

THD83 est toujours présent lors d'événements autour du numérique ou des réseaux. Ils ont organisé le premier village fibre pro à TPM en faisant venir des opérateurs, des partenaires de l'UPV. Ils ont aussi participé au salon des maires. Un nouvel opérateur, Keyyo, s'est inscrit dans THD83 en fin d'année. Lorsqu'un opérateur s'inscrit dans la DSP, il peut proposer des services aux entreprises.

Il y a donc 30 opérateurs sur le réseau THD83. Sur ce réseau, il n'y a pas que de l'Internet, il y a aussi de la téléphonie mobile. SFR et Bouygues utilisent le réseau THD pour installer des antennes GSM pour les citoyens.

Au niveau commercial, l'année a été très bonne. On est en constante augmentation au niveau du nombre de clients et on a eu beaucoup de renouvellements.

Au niveau institution publique, on continue de travailler avec La Garde, avec le Conseil départemental, etc. 16 collectivités sont partenaires et 400 sites sont raccordés. La baisse des tarifs a fait exploser le nombre de commandes de connexion.

Au niveau de la maintenance, on est à 993 kilomètres de fibre noire dédiée à ces réseaux privés. En 2020, on devrait dépasser les 1 000 kilomètres pour la dixième année de la DSP.

Au niveau technique, on a rencontré quelques petits soucis en fin d'année avec des problèmes d'électricité sur des locaux, ce qui a engendré pas mal de tickets. On est en effet dépendant de l'opérateur électrique.

**M. BENEVENTI.**- Pour les collectivités, puisque beaucoup d'établissements publics sont connectés, on fait de plus en plus de vidéoprotections. Cependant, à certains endroits, la vidéoprotection hertzienne ne fonctionne pas toujours. La fibre noire est donc une vraie solution où on arrive, avec des prolongements de réseau adapté, à connecter toutes les caméras, ce qui est une excellente chose pour nos collectivités.

**M. LEONI.**- On a beaucoup travaillé avec la Ville de Toulon. Actuellement, on met sous fibre tous les « liens hertziens » qui sont souvent instables à cause des perturbations environnementales.

**M. BENEVENTI.**- Par exemple, avec de l'humidité sur des feuilles d'arbre, l'onde hertzienne ne passe pas.

**M. LEONI.**- THD83 a une grande expérience dans les vidéos. Sept caméras sont en cours de raccordement. Avec le projet Ecole numérique, Toulon a calculé son coût pour bénéficier de la fibre pour ces caméras.

Au niveau financier, l'année est très bonne et meilleure que l'année dernière. Sans rentrer dans les détails financiers, l'indicateur le plus important, c'est l'excédent brut d'exploitation puisque c'est celui que l'on regarde pour savoir si l'entreprise est en bonne santé. On est à plus 1,3 M€. Cette bonne santé est due au nombre de commandes et permet d'investir.

Pour conclure la DSP continue de progresser partout sur le terrain. Une équipe a été organisée pour avoir une force commerciale, ce qui se ressent sur le chiffre d'affaires qui a encore augmenté de 20 %. La baisse tarifaire permettra également d'étoffer et de venir s'aligner sur le marché actuel, notamment avec des opérateurs autonomes tels que SFR et Bouygues qui ont leur propre réseau et qui pourront donner des tarifs intéressants. Malgré la Covid, en 2020, la DSP a continué dans cette voie. L'année a été assez bonne, mais on verra dans les chiffres ce que cela donnera.

**M. BENEVENTI.**- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Il est vrai que ce ne sont pas des sujets très simples, mais aujourd'hui, c'est essentiel, on ne peut être « déconnecté ». Cela nous permet donc d'être toujours à la pointe. C'est un investissement qu'avait souhaité la Métropole en son temps. On était un peu précurseur. Ensuite, on a été un peu inquiet par le coût que cela représentait et le décalage qu'il y avait par rapport à la fibre publique. Maintenant, nous sommes plutôt bien placés avec beaucoup de solutions techniques. Bravo.

**M. CRESP.** -(Association ADETO)-

Vous évoquez la problématique concurrentielle avec le déploiement de réseaux privés autour de SFR, Orange, etc. N'y aurait-il pas moyen de rentabiliser les investissements qu'a faits la Métropole en mettant à disposition les infrastructures qui ont d'ores et déjà été financées avec une vision assez prospective pour l'époque ? En effet, les investissements faits par TPM étaient précurseurs. Dans les zones d'activité d'entreprises, le réseau existe et les opérateurs privés câblent en parallèle en utilisant parfois les gaines de la Métropole. N'y aurait-il pas moyen d'avoir des accords commerciaux avec ces opérateurs privés, ne serait-ce que pour récupérer une partie des investissements faits par la Métropole ?

**M. LEONI.**- Cette question a été posée et on s'est presque « battu » avec ces opérateurs d'infrastructures. Les opérateurs tels qu'Orange et SFR préfèrent investir eux-mêmes, avec l'argent qu'ils ont récupéré du plan transport haut débit de l'État, pour une question de propriété. En effet, dans le catalogue, il y a une ligne claire qui met à disposition l'utilisation de THD83 à ces opérateurs d'infrastructures pour faire des liens entre les points de mutualisation dans les rues, mais ceux-ci préfèrent investir par eux-mêmes parce que ce sont pour eux des investissements sur du long terme et ils ne veulent pas avoir du fonctionnement, des locations, etc. à payer. Ils utilisent des fourreaux TPM ou ville.

**M. BENEVENTI.**- Il faut vraiment surveiller cela. Effectivement, ils préfèrent faire ainsi. Cependant, ils font travailler des sous-traitants dont le niveau technique est médiocre, lesquels utilisent tout n'importe comment. Utiliser les fourreaux de TPM n'est donc pas normal. C'est à nous de faire la police. De la même manière que dans les communes, ils installent leurs câbles n'importe comment, ce qui n'est pas beau surtout dans les zones couvertes par les monuments historiques. C'est un souci parce qu'ils n'ont pas toujours des équipes très respectueuses.

S'il n'y a pas d'autre question, je vais mettre aux voix cette présentation, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité (1 abstention : M. Navarranne)**

Je vous remercie.

### 3) CRÉMATORIUM

**M. BENEVENTI.**- Il s'agit d'une compétence de TPM, la compétence des cimetières et des crématoriums. La compétence est bien précisée, elle concerne tout ce qui est qualifié de cimetière ou de crématorium de dimension métropolitaine. Il n'y a pas de cimetières de dimension métropolitaine. En revanche, il y a un crématorium qui lui est de dimension métropolitaine, il s'agit du crématorium de La Seyne qui est géré depuis 2019 par la Métropole.

Les rapports 2018 et 2019 ont été analysés par le service juridique et par notre contrôleur de gestion. La gestion est conforme au contrat de DSP conclu à l'origine avec la Commune de La Seyne-sur-Mer en 2011. Nous sommes à la cinquième année d'exploitation.

Le groupement de sociétés solidaire a vu sa composition modifiée en fin d'année 2018. En effet, la société Capelette a cédé ses parts à la société Levêque. Cette cession modifie l'économie générale du contrat, modification qui sera approuvée par un avenant numéro 3 au Conseil métropolitain du 15 décembre 2020.

Pour l'année 2020 en cours, le groupement a pu gérer la situation de crise sanitaire sans difficulté.

Je passe la parole à Mme Céline Pelet, directrice des affaires juridiques, qui va vous présenter ce rapport.

- **RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (2019)**

**Mme PELET**. - (directrice des affaires juridiques)

Cet équipement, qui est entré dans le champ de notre compétence, est un équipement neuf puisque l'on est à la cinquième année d'exploitation. On ne lui connaît pas de difficulté majeure en termes de maintenance ou de problèmes techniques. C'est un bel ouvrage, que j'ai visité l'année dernière, avec de très beaux volumes. Tout est fait pour permettre l'accompagnement des familles dans les meilleures conditions possible dans ces circonstances.

Le groupement a subi une petite modification dans sa composition, laquelle ne remet pas en cause l'économie générale du contrat puisque la société qui a cédé ses parts n'en possédait que 50 sur 5 000. Elle était donc minoritaire.

Cet avenant sera présenté au prochain Conseil métropolitain pour approbation. Le rapport d'activité est soumis à votre examen aujourd'hui. Je vais être assez synthétique, je n'ai pas énormément de chiffres à vous communiquer pour l'année 2019, sachant que pour la petite histoire, l'équipement a parfaitement bien fonctionné y compris pendant la crise sanitaire.

Les missions confiées vont de la réception à l'accompagnement des familles jusqu'aux opérations de crémation et la dispersion des cendres. Ces missions sont exercées en conformité avec les clauses du cahier des charges.

Pour l'année 2019, le nombre de crémations est en hausse comme depuis le début de l'exploitation en 2014. La hausse de l'exploitation est de 2,46 % entre 2018 et 2019 avec des crémations majoritairement adultes.

Cette hausse de crémations se concrétise par une augmentation du chiffre d'affaires de 4,40 % sur les deux derniers exercices. Une redevance de 180 064 € est reversée à la Métropole au titre de l'exercice 2019.

Comme je vous le disais, il n'y a pas de problématique majeure, excepté un petit problème d'empoussièrement avec Veolia qui a une usine de traitement à proximité. On a déjà rencontré les équipes pour résoudre ce problème en aspergeant les poussières afin d'éviter d'encrasser les systèmes de filtration du crématorium.

**M. BENEVENTI**.- Il faut intervenir auprès de Veolia. Il n'y a pas que les poussières, il y a aussi une gêne olfactive.

**Mme PELET**.- Effectivement, ce site est à ciel ouvert. On sait que dans les années à venir, des aménagements sont prévus, lesquels résoudront en partie le problème. Pour le moment, on n'a trouvé comme solution que ce système d'aspersion.



**M. BENEVENTI**.- Je pense que Veolia a quand même les moyens de se mettre au niveau pour une métropole comme TPM. Comme vous l'avez dit, cet équipement est très bien fait et respecte énormément les familles éplorées. Lorsque l'on arrive là, effectivement, on a parfois cette odeur prégnante assez désagréable, mais qui n'a rien à voir avec l'équipement, lequel est impeccable. Les personnes qui le gèrent sont très correctes et bienveillantes.

**Mme PELET**.- On travaille pour trouver des solutions avec Veolia.

**M. BENEVENTI**.- Très bien. Je vous remercie, Madame.

**M. TONELLI**.- Monsieur le Président, une petite explication complémentaire. Je n'ai pas très bien compris votre remarque de tout à l'heure qui disait qu'il n'y avait pas de compétence métropolitaine pour les cimetières. Il me semble que les cimetières de Six-Fours sont sous compétence de la Métropole. J'ai d'ailleurs des interlocuteurs, agents métropolitains, pour des interventions sur ces cimetières.

**M. BENEVENTI**.- Pas à ma connaissance, mais cela est possible.

**Mme PELET**.- Lorsque vous parlez d'interlocuteurs, cela concerne peut-être pour les espaces verts aux abords des cimetières ?

**M. BENEVENTI**.- Tous les vice-présidents avaient pris un accord afin que les cimetières restent de compétence municipale.

**M. CRESP**. - (Association ADETO)

Concernant la compétence, dans le document, il y avait une synthèse dans laquelle un point dit que conformément au contrat, les services fournis à la clientèle assurent la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à La Seyne-sur-Mer et sur présentation du certificat délivré par le maire de La Seyne-sur-Mer. J'entends que l'on passe d'une compétence communale à une compétence métropolitaine, ce genre d'aménagement spécifique à une commune demeure-t-il applicable ou faudrait-il juridiquement que cela soit étendu à l'ensemble de la population de la Métropole ?

**M. BENEVENTI**.- Il y a une loi bien stricte concernant les personnes qui n'ont pas de moyens, ou les personnes qui s'occupent d'elles, qui lorsqu'elles sont décédées sur la commune, c'est la Commune qui en a la responsabilité et qui doit payer les obsèques, s'il y en a, et les frais que l'on doit payer aux sociétés qui s'en occupent. La responsabilité est de compétence municipale.

La Seyne étant à l'origine de l'acceptation de ce crématorium, qui n'avait pas encore vocation d'être de compétence métropolitaine, je suppose que très justement les élus de La Seyne ont voulu préserver les intérêts de la commune en disant que dans ce type de situation, le crématorium assumerait.

**Mme PELET**.- Puisque vous posez la question sous l'aspect juridique, si on devait étendre à l'ensemble des communes cette « prestation », cela ne pourrait pas se faire sans revoir l'économie du contrat puisque celui-ci n'a pas été passé sur cette base. J'y vois donc un écueil par rapport à la façon dont la mise en concurrence a été élaborée et suivie.

**M. BENEVENTI**. - Il faudrait regarder, mais je ne suis pas sûr que l'on ait le droit.

Merci à vous.

Je vais mettre aux voix ce rapport, ceux qui sont défavorables, qui s'abstiennent, ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

#### **4) CONCESSIONS PLAGES**

**M. BENEVENTI**. -

La Métropole vient d'achever sa troisième saison estivale en tant qu'autorité concessionnaire de plage. La première année a été gérée en direct par les communes dans le cadre des conventions de gestion transitoire, la seconde année a consisté en l'harmonisation des outils et procédures à l'échelle de la Métropole et la troisième année, qui devait être consacrée à l'amélioration de ces outils, s'est plutôt concentrée sur l'accompagnement des professionnels pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Malgré cette situation exceptionnelle, on a pu noter une amélioration dans la transmission des rapports annuels délégués vers la Métropole, signe que nos procédures commencent à être intégrées par les professionnels. Toutefois, il reste encore du chemin à parcourir comme vous allez le voir dans la présentation.

Cette présentation sera finalisée par le choix du mode de gestion pour l'exploitation d'un nouveau lot de plage situé sur la concession de la plage des Bonnettes au Pradet. Il s'agit du seul lot de plage du territoire Pradétant.

Je passe la parole à M. Robert, chef de service gestion concession des plages, qui va vous présenter ce rapport.

- **RAPPORT ANNUEL DES DÉLÉGATAIRES DE LOTS DE PLAGE (2019)**

**M. ROBERT**. - (chef de service gestion concession des plages)

Bonjour à tous.

Chaque concession de plage a un cahier des charges qui définit les règles édictées par l'État pour la gestion de cet espace qu'il nous a confié. En fin d'année, il est prévu que l'on fournisse à l'État un bilan de cette gestion, bilan dans lequel se trouve le rapport annuel des délégués des lots de plage que l'on doit passer en CCSPL puis en Conseil métropolitain.

En 2019, cela concernait 15 concessions de plages sur notre territoire et 25 lots de plage exploités sur les 32 lots de plage potentiels sur nos différentes concessions. Le taux d'exploitation des lots de plage a progressé entre 2018 et 2019 en passant de 74 % de lots exploités à 78 % de lot en 2019.

Ces délégués ont l'obligation de nous transmettre en mars ou avril leur rapport annuel spontanément comme prévu dans leur sous-traité. On est en revanche confronté à beaucoup de difficultés parce qu'ils ne le font pas. On est donc obligé de retourner vers eux systématiquement. C'était le cas avant pour les communes et c'est le cas aussi pour nous

aujourd'hui. On les relance donc à de multiples reprises par courriers, par mails, lors des contrôles d'installation et pendant la saison estivale, mais on a beaucoup de difficultés à obtenir ces données.

En 2018, au moment où on a présenté le rapport en CCSPL, 12 rapports étaient manquants. Cette année, il nous en manque encore cinq. Il y a une progression liée au fait que l'on a amélioré et simplifié au maximum les documents à remplir qu'on leur transmet afin de les accompagner dans cette tâche.

Parmi tous les éléments qui nous sont transmis, beaucoup sont incomplets. Cela s'explique parce que 80 % des lots de plage confiés à des délégataires sont souvent rattachés à des exploitations qui sont en arrière de plage par ces mêmes délégataires. Par exemple, les 14 lots de plage de Toulon sont rattachés à des DSP sur le domaine public communal pour l'exploitation des restaurants. Pour les délégataires qui exploitent ces restaurants, de leur point de vue, l'activité lot de plage n'est qu'accessoire par rapport à leur activité principale qui est la restauration. Lorsqu'ils nous transmettent les données, il y a souvent un mélange dans le compte d'exploitation des données liées aux restaurants de celles du lot de plage, ce qui nous donne des difficultés pour interpréter les résultats.

Dans ce rapport annuel, on vérifie que le délégataire a bien fourni aux usagers les informations auxquelles ils doivent avoir accès, c'est-à-dire la mise à disposition du sous-traité pour que tout usager puisse connaître les règles qui s'appliquent au délégataire, la mise en place du registre des observations du public afin que les usagers indiquent s'ils rencontrent des problématiques spécifiques aussi que la mise en place d'affichages pour le balisage des plages et pour les arrêtés de sécurité de la plage. On leur fournit donc systématiquement tous ces éléments en début de saison. On sait donc qu'ils les ont, mais dans les rapports annuels, ils oublient de nous dire qu'ils les ont bien mis à disposition.

On vérifie que les activités du délégataire sont bien celles prévues dans le contrat, que la période d'exploitation mise en œuvre est conforme au cahier des charges de la concession dans la mesure où cela est borné à une période définie par délibération du Conseil métropolitain. On s'assure également que l'évolution des tarifs reste raisonnable.

Ils nous fournissent également des données concernant la fréquentation. L'indicateur que l'on a essayé de sortir, c'est celui du taux de remplissage au niveau des matelas parasols pour les différents lots de plage. Il ressort de ces éléments que l'activité du mois de juin est plus importante que celle du mois de septembre. Il y a un pic d'activité au cœur de l'été, en août plus qu'en juillet. On s'aperçoit que les vacances de Pâques ont une certaine importance et que le taux de remplissage n'est pas négligeable. Le fait que la plage soit prête à cette période est important. On note une augmentation de la fréquentation entre 2018 et 2019. On note aussi que le taux de remplissage était plus élevé sur les plages de Toulon que sur les autres communes de notre territoire.

Concernant l'évolution des tarifs, sur Six-Fours et La Seyne, celle-ci est significative, ce qui s'explique par le fait que de nouveaux délégataires se sont installés, lesquels ont réajusté les prix. Toutefois, ces prix restent supérieurs à ceux des contrats de Toulon qui sont plus anciens et de ceux d'Hyères qui sont restés stables.

Concernant les aspects financiers, souvent les comptes d'exploitation sont mélangés avec les activités en arrière de plage, ce qui rend difficile la production de données sur le chiffre d'affaires global de ces lots de plage à l'échelle de la Métropole. En revanche, il est intéressant de regarder le point des redevances. Les délégataires nous doivent des redevances et nous, nous devons des redevances à l'État du fait de l'occupation du domaine public maritime.

La marge bénéficiaire était d'environ 13 000 € en 2018, en 2019, elle est aux alentours de 45 000 €. Cette augmentation s'explique par le fait que des lots de plage ont d'importants chiffres d'affaires sur le secteur d'Hyères, à l'Aiguade, lots de plage qui ont été mis en activité par rapport à 2018 et qui ont permis d'augmenter avec leur part variable ces résultats.

Quoi qu'il en soit, ce montant est à mettre en perspective avec les frais engagés par la Métropole pour la gestion des concessions de plage, et là, on est plutôt dans l'ordre de plusieurs millions d'euros en ce qui concerne le rechargement de sable, la gestion des posidonies, la gestion des équipements, ainsi que les frais de la commune pour ce qui concerne la sécurité de la baignade, etc. On comprend bien que la perception de la redevance auprès des délégataires ne permettra jamais de compenser les frais de gestion liés à la concession de place.

### • CHOIX DE MODE DE GESTION DSP – PLAGES DES BONNETTES AU PRADET

Nous avons obligation à chaque fois d'interroger la CCSPL et le Conseil métropolitain sur le choix du mode de gestion même si en règle générale, on part sur une délégation de service public, ce qui est plus adapté puisque ce sont des activités saisonnières qu'il serait difficile de mener en régie directe par la Métropole.

Ce lot de plage des Bonnettes est le seul lot de plage sur le territoire de la commune du Pradet. Il est composé de 75 mètres carrés en surface avec deux parties, 30 mètres carrés dédiés à la restauration légère et 45 mètres carrés de matelas parasols. Une zone spécifique est dédiée aux activités de sécurité avec le poste de secours.

Il y a là une particularité puisqu'en arrière de plage, il y a un bâtiment qui est sur un transfert de gestion au bénéfice de la commune. Dans la DSP qui sera lancée, le but est d'affecter ce local se trouvant juste à l'arrière du lot de plage pour que le délégataire puisse y installer sa cuisine. Il n'y recevra donc pas les personnes, mais il pourra y installer ses équipements. Il y a également un sanitaire dont il aura la charge et l'entretien.

**M. BENEVENTI**.- Ces adoptions généreront des loyers supplémentaires ?

**M. ROBERT**.- Oui, une redevance sera perçue par la Métropole et une autre sera perçue par la commune.

Nous proposons de mettre en place une DSP pour ce lot de plage, sachant qu'il faudra également mettre en place un groupement d'autorité concédante pour que nous puissions lancer une DSP intégrant la partie qui est sur le transfert de gestion et qui reste aujourd'hui attribuée à la commune.

Concernant les redevances, il est prévu une part fixe forfaitaire d'un montant de 1 000 € à l'année plus une part variable de 1 % minimum du chiffre d'affaires. Dans l'offre, le délégataire aura la possibilité d'augmenter ce pourcentage. 1 000 € de redevance liés à l'occupation du local seront versés à la commune. On est sur des valeurs faibles, mais il faut savoir que la commune du Pradet a exploité ce lot par le passé, en DSP et en régie, et à chaque fois, cela a été extrêmement difficile et peu rentable. On est donc restés sur des redevances très faibles pour essayer de voir s'il y avait une viabilité du lot dans la durée. Par ailleurs, on est parti sur une période de six ans d'exploitation et sur une durée, pendant la période estivale, qui va du 15 avril au 15 octobre au maximum puisque c'est la période d'exploitation qui a été délibérée en Conseil métropolitain.

**M. BENEVENTI.** - Je vous remercie. Avez-vous des questions ?

**M. HAUTIERE.** (Association CLCV)

Premièrement, vous dites que 78 % des lots de plage sont en DSP. Que deviennent les 22 % restant ?

Ma deuxième question concerne le registre d'observations du public. Celui-ci est-il accessible, visible, etc. ? Les usagers l'utilisent-ils ?

Ma troisième question concerne la qualité de l'eau. Ce point est-il de la compétence de la CCSPL ou non ? Il serait cependant intéressant d'avoir une information sur la qualité de l'eau des plages de la Métropole.

**M. ROBERT.**- Concernant le premier point, pourquoi 100 % des lots n'ont-ils pas été exploités sur notre territoire ? 27 % n'ont pas été exploités en 2019, cela s'explique dans la mesure où lorsque l'on renouvelle des concessions de plage, on part sur une durée de 12 ans. Il est nécessaire pour la commune, puisque lorsque l'on a repris la compétence, ce sont les communes qui avaient engagé le renouvellement, d'anticiper sur de futurs besoins en termes de lots de place, mais ce qui est souvent lié aussi à ce qui se passe en arrière de plage. Avant de lancer une exploitation d'un lot de plage, on engage une discussion avec la commune pour savoir s'il est temps ou non de lancer la DSP ou s'il faut temporiser.

Je vais prendre l'exemple de l'Ayguade à Hyères où deux zones de restauration légère, matelas parasols ont été lancées sur trois. L'objectif était de voir dans un premier temps comment cela fonctionnait avec deux espaces de ce type avant de se lancer dans une troisième concession et quelle était la rentabilité de ces différentes DSP.

Concernant la mise à disposition des registres d'observation du public, il s'agit d'une obligation qui revient au sous-traitant. Cependant, en début de saison estivale, on fournit ce document à tous les délégataires, lesquels ont l'obligation d'affichage pour indiquer à tous les usagers qu'ils y ont accès pour y mentionner toutes les remarques qu'ils souhaitent. Toutefois, l'affichage ne se fait pas toujours de façon satisfaisante. On a donc prévu, l'année prochaine, de leur fournir l'affichage afin qu'ils n'aient plus qu'à le mettre.

Concernant la qualité de l'eau, on n'est pas dans la compétence de la Métropole. C'est le pouvoir de police du maire. Quoi qu'il en soit, on accompagne les communes dans la gestion de la qualité des eaux de baignade. On leur met à disposition un système d'analyses rapides de la qualité des eaux, ce qui permet d'avoir une très grande réactivité. Globalement, 95 % de nos sites de baignade sont classés en excellente qualité selon le cadre de l'Agence régionale de santé. Ceux qui ne sont pas d'excellente qualité sont de bonne qualité.

**M. BENEVENTI.**- En période touristique, il y a une bonne information de la qualité des eaux de baignade dans les quotidiens.

**M. ROBERT.**- Oui, cela fait l'objet de beaucoup d'échanges.

**Mme VALVERDE.** - (Association ALINEA)

Sur le dernier lot, vous mentionnez le nombre de mètres carrés et sur une durée de plusieurs années. Quel engagement la Métropole prend-elle si en fonction des problèmes climatiques ces mètres carrés se réduisent ? Est-ce à TPM de faire en sorte que les choses restent en place ?

**M. ROBERT.** - Pour la plage des Bonnettes, on ne sera pas soumis à cette problématique pendant la période estivale puisque là où est positionné le lot, il y a suffisamment de plage, sachant qu'il faut garantir une bande de passage pour les usagers. En revanche, sur d'autres sites, il arrive que l'on rencontre des difficultés. La Métropole a dans le cahier des charges fourni par l'État une obligation d'entretenir le profil de plage. On se doit donc d'optimiser ce profil avec des opérations de rechargement, notamment de sable ou autres solutions. Quoi qu'il en soit, il est bien précisé dans les cahiers des charges et dans les sous-traités que les délégataires ne peuvent pas se retourner contre nous s'il n'y a pas suffisamment de sable.

Je peux vous donner l'exemple de la plage des Sablettes à Mar Vivo où un lot n'a pas pu être exploité cet été. On a fait un constat contradictoire en début de saison, on a vu qu'il n'y avait pas assez de sable et qu'il n'était pas possible que l'exploitant s'installe tout en garantissant une bande de passage pour les usagers. En revanche, il n'a pas payé de redevance dans ce cadre.

**M. NAVARRANNE.**- Concernant les registres, quels retours avez-vous ? Y a-t-il des observations inscrites ou non ?

Est-ce de la compétence de cette réunion, je pose la question au président, d'avoir les bilans des structures ? Certaines ont répondu, d'autres n'ont pas encore répondu, peut-on avoir communication du bilan de ces délégataires ou est-ce au moment du passage en assemblée métropolitaine que l'on a cette communication ?

**M. BENEVENTI.**- On présente le rapport annuel des délégataires et vous avez les dossiers.

**M. ROBERT.**- On reçoit un certain nombre de données, mais afin que cela soit plus présentable, on est obligé de faire une synthèse.

Concernant la question du registre, l'année dernière était la première année que l'on faisait l'exploitation, on n'a pas pu les récupérer. Cette année, on récupère les registres et on étudie les remarques qu'ils contiennent. Celles-ci sont très spécifiques et liées aux lots de plage. Après étude de ces registres, on fera un retour aux communes ou aux agents de terrain afin d'adapter la gestion de la plage.

**M. BENEVENTI.**- Vous êtes tous destinataires des rapports et des synthèses. Vous avez donc tous les documents utiles pour siéger à cette commission.

Je vous propose deux votes. Le premier concerne le rapport annuel des délégataires des lots de plage, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent, ceux qui sont pour ?

### **Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

Sur le choix du mode de gestion DSP plage des Bonnettes au Pradet, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

### **Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

## 5) LES PORTS

- **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARÉNAGE (GRUE) DU PORT DE PORQUEROLLES**

**M. BENEVENTI.**- La Métropole, autorité portuaire, est gestionnaire du port de Porquerolles. Dans ce cadre, il lui appartient de mettre à disposition des usagers, les moyens de levage des navires ainsi qu'une aire de carénage. À cette fin, l'Autorité portuaire dispose sur le port de Porquerolles d'une grue portuaire et d'une aire de carénage. L'Autorité portuaire a décidé de confier l'exécution et la gestion de ces services à la société Yacht Service depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de 5 ans.

Je passe la parole à M. Garcia, directeur des ports gestion patrimoniale et exploitation qui va vous présenter ce rapport.

**M. GARCIA.** - (directeur des ports gestion patrimoniale et exploitation)

Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Je ne suis que le directeur de la division exploitation des ports en régie directe.

Je crois que vous avez tout dit dans la présentation. Je rajouterais que le chiffre d'affaires de Yacht Service pour l'année 2019, une demi-année, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, est de 37 000 € hors taxes environ et que les choses se sont relativement bien passées cette année-là.

**M. BENEVENTI.**- Avez-vous des questions à poser à M. Garcia ? (*Pas de question*).

La présentation a été très rapide, je vais la mettre aux voix, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité (1 abstention : M. Navarranne)**

Je vous en remercie.

- **CONCESSION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT - TOUR FONDUE - RAPPORT 2019**

**M. BENEVENTI.**- La délégation de service public a confié l'exécution et la gestion du parking à la société Indigo depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015 pour une durée de six ans.

**M. GARCIA.**- La délégation a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de la crise Covid, l'administration n'a pas été en mesure de travailler ce renouvellement de la DSP qui aurait dû se faire dans le premier semestre. Avec la préfecture du Var, on a convenu de proroger jusqu'au 31 décembre 2021.

Le chiffre d'affaires 2019 de la société Indigo est de 640 000 € environ répartis en fonction des recettes horaires, dont 142 000 € correspondent aux abonnés annuels qui sont des Porquerollais qui laissent leur voiture, lesquels sont des résidents ou des travailleurs qui font des allers et retours quotidiens. La fréquentation horaire est en hausse de 15 %, en augmentation par rapport à 2018.

La Métropole, en 2020, a réalisé des travaux de renouvellement du matériel de péage. En effet, la Métropole a uniquement délégué l'exploitation et la gestion du parking. Indigo ne fait que des travaux de maintenance et d'entretien et la Métropole fait toutes les grosses réparations et les investissements. La grosse réparation qu'elle devait faire était le renouvellement du matériel de péage qui n'était plus aux normes handicapées, notamment.

On a donc passé un marché avec une société allemande, qui a réalisé les travaux l'été dernier à hauteur de 115 000 €. J'ai commencé la préparation avec cette société durant la période de confinement, tout le matériel étant allemand, il n'y a pas eu de problème d'approvisionnement. Dès le 2 juin, le chantier a donc démarré et a été fini le 31 juillet. Auparavant, on avait préparé des travaux de voirie avec la société Colas. On a adapté et repris les îlots en fonction du matériel à installer pour un montant de 42 000 €.

**M. BENEVENTI**.- Merci. Avez-vous des questions ? (*Pas de question*).

Je mets aux voix, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent, ceux qui sont pour ?

### **Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE / BREGAILLON**
- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE / BREGAILLON**

Ces rapports reprennent différents éléments :

Pour la concession plaisance :

- doublement des budgets de fonctionnement pour cause d'opérations comptables (amortissements) ;
- activité en progression à la suite d'un changement de politique commerciale (nouvelles surfaces libérées et plus de places en annuel) ;
- grosse baisse des dépenses d'investissement après les nombreux travaux réalisés en 2018 ;
- fin de concession initialement prévue le 31 décembre 2021. A la suite des retards générés par la crise Covid, une prolongation de 12 mois a été proposée au concessionnaire.



Pour la concession commerce :

- 2,15 M€ de recettes de fonctionnement, vente de prestations grâce à une activité portuaire en croissance ;
- grosse augmentation des dépenses d'investissement, branchement ferroviaire, parkings Brégaillon et TCA, poste de contrôle Brégaillon ;
- baisse marquée dans les dépenses pour études, immobilisations incorporelles à la suite de la phase de réalisation des travaux.

Je passe la parole à M. ACKLAND, directeur exploitation portuaire qui va vous présenter ces rapports.

**M. ACKLAND**, - (directeur exploitation portuaire)

Merci, Président.

**La concession commerce** : cette concession a été attribuée en 1956 et court jusqu'au 31 décembre 2025. Les rapports des délégataires présentent en général les dépenses, mais nous parlerons d'abord des recettes. Il faut savoir que ce budget exécuté sera présenté dans sa version votée par la Chambre de commerce au prochain Conseil portuaire au début de l'année prochaine.

Le budget de fonctionnement est excédentaire en 2019 de 969 649 000 € après un déficit en 2018 de 662 843 000 €, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Pour les recettes de fonctionnement, la concession est en forte progression, plus 34 %, plus 2 150 874 € par rapport à 2018, malgré les dépenses de la ligne des RTS, la ligne des rouliers turcs, en septembre de la même année. La progression, malgré ces dépenses, s'explique essentiellement par les croissances des activités de fret conventionnel, le vrac, les véhicules. Les tonnages ont été multipliés par quatre et les passagers croisière ont été en augmentation de 56 %. À cette recette, s'ajoutent les indemnités de départ de la ligne des RTS qui a accepté de payer 330 000 € à la Chambre de commerce à titre d'indemnité.

Il y a aussi un jeu comptable avec une augmentation de 1 M€ de la dotation aux amortissements et provisions qui viennent aussi gonfler ces recettes pour une recette totale de 13 719 838 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- une augmentation de 391 621 € en 2019 pour les charges externes, pour les services extérieurs, ce qui correspond à des frais de siège ;
- une augmentation des charges du personnel de 220 000 € qui correspond à une augmentation du personnel de sûreté portuaire ;
- des économies liées au départ de la ligne des RTS qui ont permis de faire baisser le niveau des autres charges de gestion courante pour compenser en partie ces augmentations ;
- 1 M€ de dotation pour les amortissements qui viennent compléter ces dépenses.

Les recettes investissement sont en forte hausse avec une augmentation de 1,5 M€ en 2019 pour un total de 3 852 000 € d'emprunt qui ont été nécessaires pour financer les travaux pour la concession de commerce en 2019. Ces travaux étaient le branchement ferroviaire, la création de parkings à Brégaillon et à TCA, Toulon Côte d'Azur, et la création de nouveaux postes de contrôle pour le port de Brégaillon.

Les emprunts se retrouvent dans les recettes d'investissement, dont la hausse des immobilisations représente le coût de ces travaux pour un total de 6 419 919 €. Le total des dépenses pour les investissements est de 7 032 226 €.

Les immobilisations incorporelles (les études) sont en forte baisse en 2019 puisqu'en 2018, les études étaient en cours et qu'en 2019, les travaux ont été réalisés.

**Concession plaisance** : pour l'établissement, l'exploitation des aménagements pour la navigation de plaisance a été sortie de la concession globale en 1971. Cette concession viendra à son terme le 31 décembre 2021.

Le budget exécuté n'a pas été voté et sera présenté au prochain Conseil portuaire au début de l'année prochaine.

Le budget de fonctionnement a doublé depuis 2018, principalement par des opérations comptables. Il y a eu des transferts d'amortissement, ce qui fait que ces chiffres semblent très gros par rapport à ceux de 2018. Plus concrètement, le chiffre d'affaires de la concession était en progression en 2019 de 9 %, avec une augmentation de 517 153 € grâce à une nouvelle politique de libération de surfaces dans le port par des places proposées en annuel. Plutôt que d'avoir des places de stationnement ponctuel des navires, la Chambre de commerce a préféré proposer des places en annuel.

Dans les dépenses de fonctionnement, les charges ont légèrement augmenté :

- 220 143 € de charges de personnel. Ce sont des personnels qui ont été transférés à la concession depuis la chambre consulaire ;
- plus 133 740 € pour les services extérieurs ;
- plus 52 016 € pour les autres services.

En revanche, les autres charges de gestion courante ont baissé de 324 991 €.

Pour parler du budget d'investissement, la capacité d'autofinancement a augmenté de 750 000 € à 1 218 000 €. Il y a donc une grosse baisse des recettes et des dépenses d'investissement en 2019 après de nombreux travaux réalisés en 2018. Il y a seulement eu 378 000 € de travaux, immobilisation dans le budget, en 2019 après plus de 3 M€ en 2018 qui étaient essentiellement dépensés pour les quais des sous-marinières à Darse Nord, et la réfection des pannes à Darse Vieille.

Je vous remercie.

**M. BENEVENTI**.- Merci, à vous.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). On va mettre aux voix cette présentation, à la fois pour la concession plaisance et la concession commerce, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent, ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

## 6) MOBILITÉ – RAPPORTS ANNUELS 2019

- **RÉGIE D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES DU MONT FARON - RAPPORT 2019**

**M. BENEVENTI.**- TPM assure la gestion du téléphérique par l'intermédiaire d'une régie depuis 2005. Les principales actions réalisées sur l'année 2019 sont les suivantes :

- mise en place d'une billetterie combinée avec le Mémorial du débarquement ;
- amplitude horaire d'ouverture au public du téléphérique optimisée avec des ouvertures non-stop, du matin jusqu'au soir sans interruption méridienne ;
- d'autres actions qui vont vous être présentées.

Je passe la parole à M. Maréchal, directeur des transports et mobilités, qui va vous présenter ce rapport.

**M. MARÉCHAL.** - (directeur des transports et mobilités)

Je vous présente l'ensemble de l'activité transport au titre de l'année 2019.

- **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS - RAPPORT 2019 -**

**M. BENEVENTI.**- Si vous présentez l'ensemble de l'activité transport, il y a effectivement la délégation de service public de transports urbains de voyageurs.

Le contrat avec la RMTT établi le 1<sup>er</sup> juillet 2013 prendra fin le 30 juin 2021.

Le délégataire fournit annuellement à l'autorité délégante un rapport annuel comprenant des données statistiques et un compte rendu comprenant des données statistiques et un compte rendu financier de l'activité exercée au cours de l'année écoulée.

Le délégataire exploite 125 lignes de transports, 2 183 arrêts dont près de 30 % ont été mis en accessibilité.

La tarification reste inchangée depuis 12 ans, ce qu'il faut souligner.

- **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES DE VOYAGEURS**

Nous avons un groupement d'entreprises, TLV-TVM, la desserte des îles d'Or constituée de Porquerolles, Port-Cros et Le Levant, consistant à assurer le transport de passagers et accessoirement de marchandises.

La fréquentation observée en 2019 est en baisse de 5,2 % en moyenne sur les trois lignes principales et le nombre de passagers transporté s'établit à 1 037 836 voyageurs.

C'est vers Porquerolles que sont transportés le plus grand nombre d'usagers.

La TLV a fait le choix de proposer à TPM de ne pas augmenter les tarifs pour la sixième année consécutive. C'est quelque chose qui fait école, ce qui est plutôt bien.

Monsieur Maréchal, vous avez du travail !

**M. MARÉCHAL**.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, concernant l'activité 2019 pour l'ensemble de la partie transport, je vais commencer ma présentation avec une partie générale. Je détaillerai ensuite l'activité exploitée par la RMTT, l'activité exploitée par la TLV et l'activité exploitée par la REDIF.

D'une manière générale, le cadre dans lequel s'inscrivent toutes nos actions, c'est le plan de déplacement urbain 2015-2025 avec des ambitions importantes sur les 10 prochaines années. On est à mi-parcours et le Conseil métropolitain a délibéré pour la mise en évaluation à mi-parcours de ce plan de déplacement urbain. Il faut retenir qu'à l'horizon 2025, l'objectif et l'ambition sont de réduire les déplacements d'un sur deux en voiture, d'augmenter la part des transports en commun de 5,9 % à 10 % et d'augmenter la part des modes actifs de 31 à 36 %. Cet objectif est ambitieux, mais atteignable. Ce qui nourrit la présentation d'aujourd'hui, c'est l'augmentation de la fréquentation sur les transports en commun à travers la présentation que je vais continuer de faire.

L'organisation de la mobilité : deux délégations de service public, dont l'une exploite la partie terrestre et maritime de la Petite Rade. Il s'agit d'une DSP de type affermage, c'est-à-dire propriété des biens à la Métropole qui a été conclue pour une durée de huit ans avec la RMTT jusqu'au 30 juin 2021. On sera amené à se revoir prochainement pour parler d'une prolongation jusqu'en 2022. La deuxième DSP est de type concession, c'est-à-dire propriété des biens à l'opérateur pour la desserte maritime des îles d'Or, un service opéré par la TLV-TVM jusqu'au 31 décembre 2020. On est en pleine négociation du renouvellement de cette délégation de service public.

La dernière entité est une régie, la REDIF, la régie d'exploitation et de développement des installations touristiques du mont Faron qui, elle, est en convention annuelle d'objectifs avec la Métropole pour l'exploitation du téléphérique et en parallèle des services métropolitains avec la Maison de la Mobilité qui a ouvert en 2019.

D'une manière générale sur le réseau, depuis 2002, date de la création de la Communauté d'agglomération, on était à 18 millions de voyageurs, en 2019, on est à quasiment 33 millions de déplacements, soit plus 83 % depuis la création de la Métropole. C'est une dynamique très importante, notamment sur cette dernière année puisque l'on atteint presque un million de voyageurs supplémentaires sur l'année 2019 alors qu'en 2018, on était à 700 000 voyageurs supplémentaires.

Au total, 132 lignes :

- 62 lignes terrestres : 50 lignes régulières et 12 lignes de type Appel Bus avec du transport à la demande ;
- neuf lignes maritimes, ce qui est notre particularité puisque l'on est le premier réseau bateau-bus de France, dont trois dans la Petite Rade de Toulon et six pour la desserte des îles d'Or ;
- une ligne aérienne qui fait notre particularité puisque l'on est le seul réseau à avoir un téléphérique en région PACA sud ;
- sept lignes prolongées de nuit, dont six lignes terrestres et une ligne maritime ;
- quatre lignes au sein de la base navale ;
- 47 services scolaires ;

- 2 183 points d'arrêt sur la totalité du réseau ;
- un service de transport pour les personnes à mobilité réduite.

Le réseau en quelques chiffres :

- environ 950 agents travaillent directement pour la partie mobilité ;
- 319 bus en cours de renouvellement.

La moitié de la flotte est en cours de renouvellement sur des technologies environnementales importantes avec l'ambition en 2021 d'atteindre un parc de 43 % de véhicules propres, ce qui est supérieur à ce que préconise la loi de transition énergétique puisqu'en 2025, si on fait les calculs, on ne devrait être qu'à 30 %. Dès 2011, on a commencé à acheter des bus hybrides, on a été la première métropole à faire ce choix. L'objectif est d'arriver à 74 bus hybrides. 47 sont en commande. Depuis 2015, à chaque fois que l'on renouvelle, on fait 25 % de renouvellement avec des bus hybrides.

On est en train d'acquérir 12 bus électriques et 50 bus au gaz, lesquels ne devraient pas tarder à arriver. On a 23 bateaux-bus, dont 12 pour la desserte de la Petite Rade, lesquels sont la propriété de TPM, dont deux écobateaux-bus. Six nouvelles navettes ont été construites depuis 2005. 11 bateaux bus font la desserte des îles d'Or, lesquels sont la propriété de la TLV.

Comme l'a rappelé M. le président, c'est la douzième année consécutive sans augmentation de tarif. Parmi les 15 premières métropoles françaises, on est la moins chère de France, notamment sur le tarif un voyage, sur le tarif 10 voyages et sur le tarif 30 jours et la deuxième moins chère sur l'abonnement 12 mois.

Quelques dates clés sur la tarification :

- en 2005, mise en place d'une tarification unique sur l'ensemble du territoire. C'est une grande date dans la partie tarification ;
- en 2007, mise en place de cartes magnétiques sans contact intermodales ;
- depuis février 2020, mis en place du paiement par smartphone avec un taux d'utilisation en progression assez importante.

Sur l'activité de nos délégataires, la RMTT, rapport d'activité 2019 : les chiffres clé, on est à peu près à 31,1 millions de voyages, ce qui marque une progression de 3,21 % alors que l'offre kilométrique n'a été augmentée que de 0,90 %. C'est un fait très notable qui montre la dynamique du réseau puisque lorsque l'on fait le ratio de 3,21 % par 0,90 %, on obtient une élasticité de l'ordre de 3,5 pour les professionnels du transport. Lorsqu'elle dépasse un, c'est énorme et en moyenne en France, on est plutôt sur l'ordre de 0,3 %. On a une vraie dynamique, cela veut dire que la population réagit très bien à l'offre.

**M. BENEVENTI**.- Les 31 millions de voyages, c'est tout cumulé ?

**M. MARÉCHAL**.- Ce sont les voyages réalisés uniquement via le réseau exploité par la RMTT. Les voyages maritimes représentent 1,8 million de voyages auxquels il faut rajouter un million de voyages que l'on verra sur le réseau TLV, ce qui fait environ trois millions de voyageurs. Sur le maritime, on a une augmentation nette avec plus 5,28 %.

Les bus : un gros plan de renouvellement est engagé par la Métropole pour un montant de 70 M€, un investissement lourd pour le territoire, mais qui portera ses fruits en termes de qualité environnementale. Avec l'exploitation des bus hybrides en 2019, on a économisé 96 000 litres de diesel qui représentent 250 tonnes de CO<sup>2</sup> évitées.

Par ailleurs, on développe le digital avec la réservation d'Appel Bus qui peut se faire via les smartphones ainsi que le développement du site Internet.

Concernant les moyens humains engagés, la RMTT, sans ses sous-traitants, a 765 collaborateurs, dont 17,70 % de femmes. C'est un indicateur en progression constante. C'est une très bonne chose. Il y a quelques recrutements et beaucoup de jours de formation afin de faire progresser les salariés de la RMTT.

Les recettes, les dépenses : le compte 2019 s'établit à 78 927 000 € en dépenses et 80 024 000 € en recettes. Dans les ratios, il y a le taux de couverture des dépenses par les recettes, il est important que vous le connaissiez, cela veut dire que l'utilisateur paye 25 % du coût réel des transports. On a dit que l'on avait les tarifs les moins chers de France, mais l'utilisateur n'a pas souvent conscience de ne payer que 25 % du prix réel du coût des transports, le reste étant compensé par la Collectivité.

**M. BENEVENTI**.- Il n'y a pas que la Collectivité, il y a aussi les entreprises.

**M. MARÉCHAL**.- Un indicateur qui me paraît important, c'est le nombre de voyageurs au kilomètre qui est sans cesse en progression, ce qui veut dire que le réseau se porte bien et est dynamique.

En 2019, quelques améliorations sur certaines lignes :

- la ligne une qui ne cesse de progresser depuis qu'elle a été mise en service en 2014 ;
- la ligne 70 qui elle aussi progresse bien ;
- la ligne 72, qui dessert l'Adeto, est aussi en constante augmentation. Ce sont de bons indicateurs puisque les travailleurs se saisissent de cette opportunité.

**M. BENEVENTI**.- Vous dites cela parce qu'il y a le président ! (*Rires*).

**M. MARÉCHAL**.- Un peu, mais il est vrai que l'on a bien travaillé et les chiffres le prouvent puisque l'on est à presque 8 % d'augmentation de fréquentation sur cette ligne, ce qui est assez remarquable.

- La ligne 40, en lien avec le téléphérique, n'a de cesse de progresser ;
- la création de l'Appel Bus 101 qui permet d'étendre le périmètre de connexions de l'hôpital Sainte Musse, notamment avec une interconnexion qui était demandée avec la ville de La Garde.

La Maison de la Mobilité : inauguration avec un point d'accueil du réseau Mistral en juin 2019 avec 10 000 visiteurs.

En novembre 2019, on a ouvert un point d'accueil dans la gare routière de Toulon, un rapprochement avec le réseau Zou et les trains régionaux.

Voilà pour l'activité du réseau Mistral.

Sur l'activité du réseau exploité par la TLV, la desserte maritime des îles d'Or, on est sur une année en diminution, moins 5,2 % en nombre de voyageurs, mais l'année 2018 était particulièrement intéressante puisque c'était la meilleure des années que l'on n'ait jamais eues. On reste sur une année très satisfaisante avec une prédominance pour l'île de Porquerolles bien évidemment pendant la saison estivale. Cependant, ce qui est assez remarquable, c'est la fréquentation l'hiver et c'est pour cela que l'on fait le service public afin d'assurer la continuité territoriale avec les îliens et le nombre de voyageurs est assez important.

**M. BENEVENTI**.- Il y a eu des discussions avec les élus, notamment ceux d'Hyères, sur la surfréquentation de Porquerolles qui peut toucher à la nature et autres. Une étude est en cours.

**M. ROUX**.- Une réunion est organisée par Jean-Pierre Giran, le maire de la ville, la semaine prochaine pour limiter la fréquentation sur Porquerolles qui a été exponentielle cette année. La ville d'Hyères et son maire mènent une étude pour voir si on peut limiter le nombre de bateliers. La TLV qui a la délégation de service public tourne toute l'année et de plus, un nombre important de bateliers d'autres communes apportent beaucoup de vacanciers l'été. On voudrait limiter un peu ce flux parce que le commerce et les services en pâtissent dans la mesure où ils n'arrivent pas à absorber cette masse. Il faut que Porquerolles garde un service et une image de qualité, mais lorsqu'il y a surfréquentation, elle n'y arrive plus.

**M. BENEVENTI**.- C'est pour cela que je t'ai *tendu la perche* pour que tu en parles un peu. Nous sommes ici dans une commission sur les services publics locaux, mais à l'impossible, nul n'est tenu, ce qui peut même être risqué. Il y a au moins deux mois pendant lesquels on devra être particulièrement vigilant.

**M. MARÉCHAL**.- Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public, on a des négociations sur la partie transport délégué, mais la réflexion porte aussi sur les autres compagnies de transport privé et au-delà puisqu'il y a aussi des navires à destination commerciale qui opèrent ainsi que des plaisanciers.

En 2019, une large concertation a été faite avec les acteurs locaux, le parc, les associations de commerçants, la commune, les CIL, etc., pour recueillir l'ensemble des besoins sur ces points pour que le cahier des charges de la prochaine consultation qui est en cours de négociation corresponde aux vrais besoins.

**M. BENEVENTI**.- C'est bien que la Commission soit informée de cela, sachant que pour nous, il serait facile de limiter puisque l'on maîtrise, mais il y a les compagnies concurrentes ainsi que les privés. On doit donc arriver à gérer cela, d'où l'étude en cours.

**M. MARÉCHAL**.- Les moyens matériels :

- cinq navettes à passagers ;
- deux navires mixtes qui font à la fois du transport de marchandises et du transport de voyageurs ;
- trois rouliers qui font du transport de marchandises ;
- un navire de service qui sert pour le personnel de la TLV.

Les moyens humains :

- 25 emplois en CDI ;
- 37 saisonniers, ce qui fait un équivalent temps plein sur l'année de 36 salariés, dont 14 femmes.

Il est important de savoir que les saisonniers sont généralement des personnes qui ont fait la saison précédente. On est à 84 % de réemplois sur une durée moyenne de 5,75 mois.

Sur la qualité de service, en 2018, la TLV avait mis des capteurs permettant aux usagers de donner leur satisfaction sur le voyage. Cette année, le taux a progressé, on est à 91 % de personnes satisfaites.

Quelques données financières : le chiffre d'affaires passagers s'établit à 6,3 M€, dont 91 % pour la ligne de Porquerolles, ce qui permet de compenser le déficit sur les lignes exploitées à destination de Port-Cros et du Levant.

**M. BENEVENTI**.- On voit bien la proportion.

**M. ROUX**.- Il faut savoir que Port-Cros et le Levant sont desservies essentiellement par le Lavandou.

**M. MARÉCHAL**.- Sur ces îles, on opère le transport de marchandises que l'on mutualise avec le transport de passagers lorsque cela est nécessaire.

Un chiffre qui me semble important, 3,5 M€ de contributions sont collectés au profit de l'État et des collectivités locales, 48 % pour les droits de port, 35 % pour la TVA, la redevance que nous doit le délégataire, les droits de port et la taxe Barnier. Le chiffre d'affaires marchandises s'établit à 1,1 M€ à peu près.

L'activité liée au téléphérique, quelques chiffres clés : celui-ci a été mis en service en 1958. Il s'agit d'un système de va-et-vient. Les deux cabines ont été changées. Elles contiennent 18 passagers sur une longueur de 1,4 kilomètre avec une vitesse d'exploitation de six mètres/seconde, un temps de parcours moyen de cinq minutes avec un débit maximum de 150 passagers à l'heure. Huit agents sont chargés d'exploiter le téléphérique. On fait partie des remontées mécaniques et domaines skiabiles. L'autorité technique de gestion, le STRMTG, nous contrôle tous les ans et donne son approbation sur l'exploitation du téléphérique.

Quelques propriétés foncières :

- notamment la mise en activité de la gare d'arrivée qui a été faite en 2016 ;
- la mise en activité de la gare de départ qui a été faite en 2013 ;
- les installations qui ont été rénovées ;
- deux espaces commerciaux de restauration qui apportent une redevance ;
- 110 hectares de terrain boisé.

Le trafic d'une manière générale en 13 ans : plus 280 % d'augmentation. Sur l'année 2019, 90 000 voyages aller et retour, ce qui représente 180 000 voyages. C'est moins qu'en 2018 parce que le nombre de jours d'exploitation a été moins important en raison des conditions météorologiques assez défavorables. La fenêtre de tir durant laquelle on peut exploiter,



lorsque l'on enlève les jours d'entretien, est de 289 jours. En 2018, on avait réussi à exploiter pendant 244 jours, en 2019, on n'a exploité que sur 221 jours, ce qui ramené à la journée, fait une augmentation de 6,7 % de passagers par jour en moyenne de jours d'exploitation. Ces chiffres sont relativement intéressants malgré les phénomènes météorologiques que l'on a dû subir.

**M. BENEVENTI**.- C'est le mistral qui vous bloque ? À quelle vitesse ?

**M. MARÉCHAL**.- Oui, particulièrement, à 50 kilomètres-heure.

Concernant la billetterie, il est intéressant de montrer la progression qu'il y a entre le pass intermodal réseau Mistral et le téléphérique puisqu'elle s'établit à 13 % des passagers annuels, ce qui représente une augmentation par rapport à 2018. Depuis juin 2019, la mise en place d'un tarif annuel avec le Mémorial du téléphérique porte ses fruits. D'une manière générale, la tarification combinée Zoo plus Mémorial est de l'ordre de 25 % de l'ensemble des billets.

On mène des statistiques pour connaître la provenance des passagers. Les passagers internationaux sont en augmentation puisque les Européens passent de 12 à 15 % sur l'année 2019, ce qui montre la vitalité du tourisme local.

Quelques actions phares :

- un nouveau site Internet mis en ligne en janvier 2019 avec une actualisation en temps réel des pages et du compteur Facebook. Les outils de communication-promotion ont été couplés pour répandre la bonne information partout ;
- une dérogation préfectorale pour ouvrir une partie des sentiers en fonction du risque incendie obtenue en 2019. En effet, l'exploitation du téléphérique était contrainte puisque lorsque l'on est classé en zone rouge ou rouge foncé, cela entraîne des contraintes sur le massif et nécessairement sur le téléphérique.

Sur le plan de la sécurité, je vous parlais du STRMTG : il y a eu un exercice annuel réglementaire d'évacuation grande nature. L'exercice cette année concernait un malade en cabine à évacuer avec une civière. On a donc vu le professionnalisme des agents du téléphérique.

En termes de travaux : les nouvelles cabines ont une surface vitrée plus importante afin que les usagers puissent voir le paysage. Cependant, cela a un peu augmenté la chaleur à l'intérieur des cabines, on a donc mis en place une ouverture durant l'année 2019.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. BENEVENTI**.- Merci, Monsieur Maréchal.

Effectivement, il y a eu beaucoup de points. Avez-vous des questions ?

Il y a une cohérence entre tout ce qui est offert par la Métropole.

**M. HAUTIERE.** - (Association CLCV)

Ce sont des informations positives. Il convient de souligner que le tarif n'a pas augmenté depuis de nombreuses années, ce qui est très appréciable et mérite d'être souligné. Au niveau des dessertes, on est très bien servi dans la Métropole. Le deuxième point à souligner concerne la navette de nuit qui a été mise en œuvre place de la Liberté pour les spectacles à Châteauvallon, ce qui est appréciable, notamment pour les personnes qui n'ont pas de voiture.

**M. BENEVENTI.**- Je vous remercie. Vous me faites plaisir de dire cela parce qu'effectivement, on fait toujours des critiques, mais il faut aussi reconnaître lorsque cela est bien. Le départ de la place de la Liberté est un point stratégique pour aller jusqu'à Châteauvallon, alors qu'à partir de la place Jean Jaurès à Ollioules, vous ne pouvez pas. Peut-être que cela viendra un jour, mais encore faut-il qu'il y ait des clients. Il ne sert à rien de mettre en place un service coûteux qui ne sert à personne. Il faut être attentif à tout cela.

**M. MARÉCHAL.**- Les tarifs en 2020, pour un adulte seul, l'aller-retour est à 7,80 €. Il y a également des pass, le pass téléphérique plus zoo à 15,50 € et le pass téléphérique plus mémorial à 11,50 €.

**M. BENEVENTI.**- Pour les touristes, c'est bien !

Concernant ce rapport sur les installations touristiques du mont Faron, y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il une abstention ? Ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

Concernant le transport urbain de voyageurs, y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

Concernant le transport terrestre et maritime de voyageurs, ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous remercie pour cela.

## 7) PARKINGS – RAPPORTS ANNUELS 2019

### • DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LE PARKING EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON

**M. BENEVENTI.**- Dans le cadre de la DSP des 10 Parkings de Toulon, gérés par la société Q-Park, l'année 2019, troisième année du contrat et première année de suivi plein et entier de cette DSP par les services métropolitains, a vu la poursuite et l'achèvement de la majeure partie des travaux concessifs. Il faut reconnaître qu'ils ont fait un travail fabuleux.

Monsieur Lherbet, vous avez la parole.

**M. LHERBET.** - (chef de service stationnement)

Merci, Monsieur le Président.

Un petit récapitulatif sur le contrat de délégation de service public sur les parkings de Toulon avec le délégataire Q-Park : la DSP couvre 10 parkings répartis sur l'ensemble de la commune pour un total de 6 200 places. Cette délégation de service public a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 12 ans et a été transférée à la Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec 22 M€ de travaux concessifs à la charge du délégataire.

Pour l'année 2019 :

- le chiffre d'affaires s'élève à 9,6 M€, en baisse de 3 % par rapport à 2018 ;
- il n'y a pas d'augmentation tarifaire ;
- le ticket moyen est en légère baisse, moins 2 % par rapport à 2018 ;
- le nombre d'abonnés augmente de 6,5 % ;
- une fréquentation en augmentation de 7 % par rapport à 2018 ;
- un total des redevances pour l'année 2019 versé à la Métropole d'un peu plus de 4 M€ ;
- un ratio de redevance par nombre de places à 655 € par place.

La baisse du chiffre d'affaires de 3 % s'explique, d'une part, par les travaux concessifs en cours, lesquels ont impacté un certain nombre de places, voire des parkings entiers ou des niveaux de parking et aussi par les différentes manifestations sociales qui ont eu lieu des samedis, lesquelles ont impacté des parkings, tels que le parking Liberté ou le parking Mayol en particulier.

Quelques faits marquants :

- la fin des travaux concessifs a permis de rendre les parkings beaucoup plus attractifs, ce que l'on voit en termes de fréquentation ;
- des intempéries, telle que celle d'octobre 2019 qui a impacté le délégataire où la quasi-totalité des parkings gérés ont été fermés durant la nuit, parce qu'inondés, mais qui, grâce au travail des équipes, ont pu être rouverts dès le lendemain matin sans presque aucun impact pour les utilisateurs, notamment pour les abonnés.

Pour conclure, on a de nombreux partenariats avec cette délégation de service public :

- avec l'Opéra et le Théâtre Liberté ;
- avec les associations, tel Bacchus pour la foire ;
- avec la Ville de Toulon et le circuit du Castelet pour ce qui relève du Road Show Formule 1 ;
- avec la Ville pour les gratuités, sur la place d'Armes en avril 2019 pour le salon du jardin et les mercredis et dimanches précédents Noël dans l'ensemble des parkings de l'hypercentre.

Concernant la délégation de service public de Q-Park pour l'année 2019 qui a été la première année de gestion par la Métropole, j'en ai terminé.

- **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLÉMENCEAU ET CASINO INDIGO**

Il s'agit d'une autre délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des parcs en ouvrage du centre-ville de la Commune d'Hyères, mes collègues des ports vous ont présenté la délégation de service public du parking de la Tour Fondue, toujours avec Indigo.

Nous sommes sur une DSP active depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 15 ans :

- 2,7 M€ de travaux ;
- trois parkings répartis sur le centre-ville ;
- presque 1 300 places.

Sur les trois parkings, deux étaient déjà en délégation de service public, les parcs Gambetta et Clémenceau. Le troisième, Casino, était une régie communale qui a été intégrée à la DSP.

Quelques éléments financiers :

- 1,5 M€ de chiffre d'affaires, on note une augmentation de 1,2 % et notamment une augmentation sur les chiffres d'affaires des abonnés ;
- pas d'augmentation des tarifs en 2019 ;
- un total de redevances à 353 000 €, ce qui nous donne un ratio de 272 € par place.

Quelques faits marquants :

- l'ensemble des gratuités et de l'accompagnement des différentes manifestations culturelles et sportives en lien avec la ville et notamment, le centre-ville ;
- 2,7 M€ de travaux concessifs.

Ces travaux, sur cette délégation, concernaient la rénovation des trois parcs. À ce jour, l'ensemble de ces travaux est réalisé, hormis la façade du parking Gambetta qui vous sera présenté lors d'une prochaine commission.

**M. BENEVENTI**. - Merci. Avez-vous des questions ?

**M. TACCARD**. - (Association Les Vitrites de Toulon)

En tant qu'association de commerçants de Toulon, de nombreux commerçants ont des abonnements dans les parkings. Il est assez difficile de rentrer en négociation sur ce créneau avec les dirigeants de Q-Park, notamment par rapport à une éventuelle négociation de prix sur les parties de mois où les commerces sont fermés. De votre côté, avez-vous la possibilité d'avoir ce type de discussion avec Q-Park ? En 2020, certains commerçants n'ont pas pu bénéficier de leurs abonnements pendant les deux mois de confinement.

**Mme LOPASSO**. - (DGA Secrétariat Général)

Je me permets de donner la position de l'administration. C'est effectivement un problème sur lequel on a été saisi par des associations et par des usagers concernant des services qui n'ont pas pu être effectués ou utilisés pendant la période de la Covid. On a saisi nos délégataires de cette situation.

Cependant, le délégataire, dans le contrat qu'il a avec nous, se retourne aussi vers nous pour dire que pendant cette période, il a lui aussi eu une baisse de son activité parce que les parkings étaient moins fréquentés. Il nous demande, dans la mesure où c'est nous qui l'avons délégué, de compenser sa perte. Voici l'état de la situation.

Le président de la Métropole et les élus ont communiqué à ce sujet. Il est vrai que l'on a eu plus de 40 M€ de perte en recettes à notre niveau. C'est donc assez compliqué. Cependant, on est sensibilisé et on travaille à cet effet.

N'hésitez pas à nous faire part de l'évolution de votre saisie auprès des délégataires afin que l'on ait aussi ces éléments.

**M. BENEVENTI**. - Y a-t-il d'autres questions ?

**M. NAVARRANNE**. - Le délégataire a mis à disposition pour les parkings de Toulon des vélos. Une enquête du quotidien local exclusif, *Var-Matin*, avait montré qu'il était très compliqué d'accéder à ce service. Avez-vous eu un retour à ce sujet ? Dans le contrat de délégation, ce service était-il prévu ou a-t-il été rajouté librement par le délégataire ? Peut-on avoir un retour sur les correctifs qui seraient amenés pour l'année 2020 ou pour l'année 2021 par le délégataire pour que les vélos mis à disposition le soient de manière effective et ne soient pas trop compliqués à retirer ?

**M. LHERBET**. - Effectivement, dans le contrat, il était stipulé que le délégataire devrait offrir ce service aux usagers, mais pas uniquement aux usagers des parkings, ce service étant ouvert à tout le monde. Il s'avère que la société Q-Park, n'étant pas spécialisée dans la mise en libre-service de vélos, s'est adossée à un prestataire qui, conformément au contrat de délégation de service public, a déployé des vélos et des stations d'accueil dans différents parcs, notamment à Mayol, Peiresc, la Gare et Place d'Armes.

Ils ont été victimes de leur succès au démarrage et il y a eu de mauvaises utilisations sur ces vélos. Il a donc fallu développer un applicatif pour faire remonter des alarmes lorsque les vélos sont mal réenclenchés, forcés, etc., ce qui a mis du temps à se déployer. En termes de relation, nous avons fait part à notre délégataire que l'on voulait que cela fonctionne et qu'il devait trouver une solution. On l'a aussi accompagné vis-à-vis de son prestataire pour trouver les meilleures solutions.

Aujourd'hui, le service est fonctionnel. Malheureusement, on a eu un premier confinement et maintenant un second. L'appli au niveau des bornes a été retravaillé afin que cela soit plus fluide. Tout un travail de communication a été mené. Un premier affichage a été fait et une deuxième partie de communication sera faite directement sur le site Internet du délégataire et sur le site Internet du prestataire sur lequel il faut s'inscrire pour louer les vélos à partir de smartphone pour flasher le QR code.

**M. BENEVENTI**.- Merci.

**M. TACCARD**.- (Les Vitrites de Toulon) Par rapport à la fermeture théorique des parkings, comment une personne qui voudrait se servir d'un vélo peut-elle rentrer à l'intérieur d'un parking fermé ? On nous avait dit que les nouveaux systèmes de portes fermeraient les parkings pour augmenter la sécurité, même s'il n'y a pas énormément de problèmes de sécurité dans les parkings. On voit que cette fermeture n'est jamais opérationnelle. Là aussi, avez-vous un cahier des charges précises par rapport à Q-Park ou est-ce à son bon vouloir ?

**M. LHERBET**.- Sur la fermeture, dans le cadre du cahier des charges de la délégation de service public, il était noté qu'il devait mettre en place l'ensemble des systèmes permettant la fermeture des portes. Ces systèmes ont été mis en place. Ils ont même été fonctionnels, mais il s'avère qu'à l'utilisation, selon les remontées que l'on a, les personnes préfèrent que les parkings restent ouverts. En effet, les abonnés ou utilisateurs trouvent qu'il n'est ni normal ni fluide de sortir leur carte d'abonné ou leur ticket en pleine journée. C'est pour cela que l'on a décidé de laisser ouvert.

Nous avons des créneaux horaires auxquels les accès piétons se ferment et s'ouvrent sur badge ou sur ticket, ce qui permet de limiter les instructions, notamment dans les circulations piétonnes. Il faut donc trouver le juste milieu entre une fermeture totale et permanente et une ouverture totale. On a aujourd'hui cet entre-deux. On échange régulièrement avec les élus sur ce qui est remonté du terrain par les socioprofessionnels ou les administrés et on essaye de trouver la meilleure solution en termes de fermeture.

**M. TACCARD**.- (Les Vitrites de Toulon) Sachant que la grosse problématique est que les personnes utilisent les parkings pour traverser les zones plutôt que d'en faire le tour par les rues. Celles qui se plaignent de la fermeture des parkings ne sont pas celles qui y mettent leur voiture ni celles qui y ont des abonnements, mais des piétons qui ont trouvé qu'il était quelques fois plus facile de passer à pied par le parking et qui, de plus, font des dégradations. Il faut s'assurer que les personnes qui font des remarques soient utilisatrices et qu'elles n'utilisent pas ce parking comme un lieu de réunion ou un lieu de passage qui n'a plus rien à voir avec l'objet.

**M. BENEVENTI**.- C'est le problème des parkings que l'on a sur toutes les communes. Si vous voulez laisser la fluidité pour le public, il faut les laisser ouverts, mais on prend des risques. Ce que vous dites n'est pas le pire, le pire, c'est lorsque les personnes se regroupent dans des coins. Ce sont des problèmes que l'on doit gérer.

**M. TACCARD**.- (Les Vitrites de Toulon) Nous, commerçant, nous sommes pour la fermeture des parkings et que les personnes ne puissent y accéder qu'avec des tickets ou des badges.

**M. BENEVENTI**.- On prend note de ce que vous dites. Q-Parc doit tenir compte de l'ensemble de ses clients.

**Mme VALVERDE**.-(ALINEA) Ma question concerne aussi les transports. On voit que l'utilisation des parkings à Toulon augmente. Ceci a-t-il été analysé ? Est-ce l'attractivité des parkings qui ont été réaménagés ou bien est-ce, je le mets en parallèle, par rapport à

l'objectif 2015-2025 sur les modes de transport où la voiture devait être en diminution parallèlement à l'augmentation du transport en commun et des autres modes actifs de déplacement ou bien est-ce l'attractivité de la ville qui fait que même s'il y a un transfert de transport, il y a quand même une augmentation des véhicules ?

**M. BENEVENTI.**- Il doit y avoir un peu tout ce que vous venez de dire. La ville est quand même plus attractive aujourd'hui, il y a plus d'habitants dans la Métropole et la centralité joue, mais ce sont des visions que l'on ne peut pas mesurer si on ne fait pas une étude fine.

**M. LHERBET.**- La rénovation des parkings les a rendus plus attrayants, tel que le parking La Fayette pour ceux qui le connaissent avant et qui le connaissent maintenant, c'est flagrant ! Celui-ci retrouve des clients du fait qu'il ait été rénové.

**Mme LOPASSO.**- On note à la fois une augmentation de l'utilisation des parkings, mais également une augmentation de l'utilisation des transports publics. Nous-mêmes, collectivité, qui sommes utilisateurs et qui avons quelques abonnements, nous savons qu'il y a une grosse tension sur les abonnements, notamment au parking Liberté où il est difficile d'obtenir des renouvellements d'abonnement. Il y a cette double augmentation transports en commun et parkings.

**M. BENEVENTI.**- Si vous le permettez, on va essayer d'avancer parce que je vais assister à une réunion publique par visioconférence sur le RER toulonnais avec les gares à l'ouest. Il y a deux projets, Saint-Cyr et Ollioules – Sanary ou Sanary – Ollioules. On est vraiment dans les services publics.

Merci, Monsieur Lherbet.

On va mettre aux voix ces deux délégations. Celle concernant Q-Park, la ville de Toulon, ceux qui sont contre, qui s'abstiennent, ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité (1 abstention : M. Navarranne)**

Je vous en remercie.

Pour la ville d'Hyères, les ouvrages Gambetta, Clémenceau et Casino, société Indigo, ceux qui sont contre, qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

## **8) THALASSOTHERMIE – RAPPORT ANNUEL 2019**

- **DÉVELOPPEMENT, GESTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID EN THALASSO-THERMIE**

**M. BENEVENTI.**- Le premier réseau de thalassothermie français réalisé sur le pourtour méditerranéen, après Monaco, a été réalisé fin 2008 par la commune de La Seyne-sur-Mer et permet de chauffer plus de 8 000 mètres carrés de logements.

En septembre 2018, la Métropole a décidé de confier le développement, la gestion et l'exploitation du réseau urbain de chaleur et de froid à la société Dalkia au moyen d'une délégation de service public.

De ce réseau alimenté à 75 % d'énergie renouvelable, la thalassothermie, le délégataire a pour objectif d'en tripler la puissance produite et de multiplier par cinq le nombre de clients raccordés.

Je passe la parole à M. Perrot, chef du service mise en œuvre de la politique énergétique, qui va nous présenter ce rapport.

**M. PERROT**. - (chef du service mise en œuvre de la politique énergétique)

Bonsoir à tous.

Comme vous l'a dit M. le président, ce réseau a été créé par la ville de La Seyne-sur-Mer. Ce contrat de délégation de service public a été notifié par la Métropole qui est devenue compétente en distribution de réseaux d'énergie et dont font partie les réseaux de chaleur et de froid.

Une station de pompage se trouve sur le parc de la Navale à La Seyne-sur-Mer à côté du casino Joa. Un réseau initial d'environ 500 mètres linéaires a été créé. Les quatre clients historiques sont le casino Joa, les résidences de l'Armada, de Lylo Marine et du Red Line. À venir, il y aura la résidence Porte Marine 3.

Comment fonctionne un réseau de thalassothermie ? La station de pompage pompera l'eau de mer qui a la qualité d'avoir une amplitude de variation de température qui est bien moindre que l'air ambiant. En hiver, on sera sur des limites d'environ 13 degrés et en été, 26 degrés. Dans cette station, il y a un système d'échangeur. On bascule sur un réseau d'eau douce tempérée. Ce réseau d'eau douce circulera sur les réseaux pour atteindre les immeubles qui seront desservis et où on retrouve un système de sous-station avec de nouveau des échangeurs qui se raccorderont sur les réseaux de distribution de chauffage des immeubles.

La température sera à peu près au niveau des températures d'eau puisée au niveau de l'eau de mer, le complément se fera, soit par des pompes à chaleur qui seront ajoutées, soit par les systèmes de chaufferie existants dans les immeubles raccordés. Voici le principe de la thalassothermie.

Dans cette sous-station, il y a des échangeurs, des pompes qui puisent l'eau de mer et des pompes qui régénèrent l'eau pour faire le circuit d'eau douce. Sur un réseau de 500 mètres linéaires, on a actuellement 11 abonnés et une surface d'un peu plus de 8 000 mètres carrés de logements chauffés.

Concernant le compte d'exploitation 2019, pour l'instant, on n'a pas trop de possibilités de faire des comparaisons puisque le contrat est très récent. Il n'a commencé qu'au quatrième trimestre 2018 et sur l'année 2019, on fonctionne sur le réseau existant des clients historiquement raccordés.

En termes de chiffre, on est sur 177 000 € et le total des charges est à un peu plus de 184 000 €, ce qui nous fait un résultat de moins 6 000 €, soit moins 3,7 %.

**M. BENEVENTI**.- Merci. Quel est le prix de revient par rapport à un chauffage ordinaire ?

**M. PERROT**.- Ce sont des données sur lesquelles je ne sais pas répondre dans la mesure où cela ne fait pas assez longtemps que je travaille sur ce dossier.

**M. BENEVENTI**.- Le système est séduisant dans la mesure où c'est de l'énergie renouvelable à l'infini, mais il faut voir que le coût d'exploitation ne soit pas trop cher et soit amortissable. Vous regarderez et vous nous direz.



Avez-vous des questions en dehors de la mienne ?

**M. HAUTIERE**.- Ce réseau de chaleur en thalassothermie est intéressant. Y a-t-il d'autres possibilités de réseaux en thalassothermie sur la Métropole ?

**M. PERROT**.- Dans l'immédiat, l'objectif de la thalassothermie à La Seyne-sur-Mer est d'agrandir ce réseau en triplant sa longueur et en multipliant par cinq le nombre de clients raccordés. Ce sont des réseaux très compliqués et très lourds à déployer, mais on est dans une politique de transition énergétique où on tendra à développer ce type de réseau.

**M. BENEVENTI**.- Après, viendra la question de savoir si c'est intéressant ou non sur le plan financier. En effet, l'objectif est de multiplier par cinq de nombre de clients raccordés. On part de très bas, mais cela doit pouvoir se faire. Cependant, si on veut aller plus loin, il faut que le système soit rentable.

**M. PERROT**.- Il ne sera rentable que par la mixité des énergies.

**M. BENEVENTI**.- C'est quasiment obligé.

**M. PERROT**.- On va partir sur le mix énergétique avec le solaire, avec l'hydrogène et toutes les énergies que l'on pourra déployer.

**M. BENEVENTI**.- Merci. D'autres questions ? (*Pas d'autre question*). On met aux voix ce rapport. Ceux qui sont contre, qui s'abstiennent et ceux qui sont pour ?

**Avis favorable à l'unanimité**

Je vous en remercie.

## 9) DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2019

### • PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

**M. BENEVENTI**.- Ce point est ô combien important !

Comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets nous est proposé. L'année 2019 a été particulièrement marquée par une baisse des tonnages d'ordures ménagères de 4,8 % par rapport à 2018 et une augmentation du tri, particulièrement des dépôts dans les déchetteries. Ceci est un résultat positif qu'il faut continuer à soutenir au travers des actions de réduction des déchets et de recyclage menées en partenariat avec le Sittomat.

Je passe la parole à Mme Marquet, chef de service mission planification et ingénierie, qui va nous présenter ce rapport en tant que vice-présidente du Sittomat.

Permettez-moi de vous dire que tous les ans on progresse. Les objectifs sont particulièrement ambitieux, mais ce sont les objectifs de la loi. Aujourd'hui, nous avons quatre objectifs : on a atteint les deux premiers. Le troisième, 55 % de valorisation matière, devrait être atteint en 2020. La marche suivante est assez énorme parce que d'ici 2025, on n'a que cinq ans pour y arriver, il faut que l'on passe à 65 % de valorisation matière.

Je m'adresse principalement à l'administration de TPM qui devra transmettre aux grandes villes qu'il y a un très gros effort à faire sur le tri. Il faut que l'on trouve un système pour que le tri soit plus productif. Cependant, jusqu'à présent, les résultats vont dans le bon sens. Tous les ans, on baisse de tonnage d'ordures ménagères. Lorsque l'on fait de la caractérisation des ordures ménagères, on se rend compte qu'il reste encore 8 ou 9 % de verre dans les ordures ménagères. Les uns et les autres, nous devons encore faire des efforts.

Madame Marquet, vous avez la parole. Vous allez nous présenter ce rapport qui marque quand même, encore une fois, des progrès.

**Mme MARQUET**. - (chef de service Mise en œuvre de la politique Énergétique)

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Le rapport annuel des déchets est un rapport prévu dans le Code général des collectivités territoriales et impose, comme c'est le cas pour l'assainissement, chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets.

Le but est double : premièrement, rassembler et classer les nombreuses données qui existent sur le sujet ; deuxièmement, informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service. On favorise la prise de conscience du citoyen sur les enjeux de la prévention et du tri ainsi que sur les enjeux de l'économie circulaire pour atteindre les objectifs que M. le Président a évoqués tout à l'heure.

Les textes juridiques du Code général que je viens de citer ne se contentent pas d'imposer un principe, ils imposent aussi une forme particulière sur la mise en forme de ces chiffres pour permettre une consolidation nationale et des comparaisons entre les territoires. Le rapport obéit donc à une présentation d'indicateurs techniques et financiers imposés par décret, ce qui explique que d'une année sur l'autre la présentation est identique.

**M. BENEVENTI**.- L'État, tous les ans, nous invente des contraintes et des coûts. La dernière en date, c'est 5 € en plus la tonne sur la TGAP. Il y a une fourchette qui va de 5 à 12 €, mais comme nous sommes « de bons élèves », on ne paye que 5 €. Sinon, on payerait 12 € ! Il faut en tenir compte parce que financièrement, on doit l'assumer, bien entendu.

**Mme MARQUET**.- Le contexte :

- la loi de transition énergétique nous impose une réduction de 1 % par an sur les déchets ménagers et assimilés en tonnages de 2010 à 2020 ;
- les objectifs régionaux imposés par le schéma régional, qui a été adopté par la région en octobre 2019, fixent à 1 % par an de réduction des déchets non dangereux de 2015 à 2025, on est un peu dans la même fourchette ;
- la loi Économie circulaire imposait seulement 0,75 %. Entre moins 0,75 % de diminution des tonnages chaque année et moins 1 %, on est dans la même fourchette ;
- dans le cadre de la loi Économie circulaire, pour obliger le réemploi et la réutilisation, notamment des déchets du BTP, on nous impose une diminution de 5 % des déchets d'activités économiques en quantité.

Le schéma régional confie à la Métropole et aux collectivités en charge de la collecte et du traitement une animation de territoire en termes de réduction des déchets. On a le devoir de faire remonter les déchets, notamment les déchets d'activités économiques, alors qu'à la base, ce ne sont pas des déchets ménagers et assimilés, mais cela nous est imposé.

Les résultats en organisation et tonnage pour 2019 : on a collecté 272 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, dont 170 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, ce qui fait que les ordures ménagères résiduelles qui, elles, sont destinées à être incinérées à l'unité de valorisation énergétique comptent pour 62 % de nos tonnages. C'est mieux en 2019 qu'en 2018 et 2017 où on était à 65 % des tonnages en ordures ménagères résiduelles.

Le papier/carton, le plastique, le verre, les déchetteries et les déchets électriques et électroniques, que l'on appelle les D3E, sont des catégories particulières parce que c'est du recyclage, de la réutilisation, du réemploi. Ces déchets ne sont pas destinés à être détruits et perdus. L'objectif, comme l'évoquait M. le président, est de diminuer les déchets ménagers et assimilés, mais surtout de diminuer la part des ordures ménagères résiduelles dans ces déchets ménagers et assimilés.

La problématique que l'on trouve sur le tri et notamment les flux de papier/carton et de plastique, ce sont les refus de tri. Tout ce qui ne peut pas être recyclé représente 8,5 % de la collecte totale de papier/carton et 36 % des flux de plastique. Ces tonnages ne peuvent pas être recyclés et sont renvoyés à l'usine d'incinération. C'est une « double perte » pour nous parce qu'ils font partie d'une collecte spécifique qui coûte de l'argent alors qu'ils partent quand même à l'incinération. Néanmoins, en 2019, sur le taux de reflux, on est meilleur qu'en 2018 pour le papier/carton ainsi que pour le plastique.

Concernant le plastique, la problématique est liée aux bouteilles jetées avec des liquides à l'intérieur. Or, le liquide, proportionnellement au plastique, pèse beaucoup plus. Le taux de refus en tonnage est forcément plus élevé. Je pense qu'il y a donc un problème de communication par rapport à la collecte du plastique et on y travaille. Cela concerne aussi des questions de dangerosité puisque l'on ne connaît pas la nature du liquide.

**M. BENEVENTI.**- Avec autant de pourcentage de refus, est-ce que cela vaut la peine de les ramasser ? Cependant, on y est obligé parce qu'il y a les cinq matériaux. Si on ne le fait pas, on est pénalisé et sur la TVA et sur la TGA. On est donc obligé de faire le tri sélectif des cinq matériaux, le fer, le non-ferreux, le papier/carton, le plastique et le verre.

Concernant le fer et le non-ferreux, on a un système d'aimants ou de courants de Foucault qui récupèrent à travers les mâchefers tout le fer qui est alors mieux recyclable parce qu'il est passé dans le four. Ce fer est d'ailleurs racheté à bon prix. Heureusement que l'on a aussi ces recettes.

**Mme MARQUET.**- Les ratios nous permettent la comparaison aux autres. En 2019, on a collecté auprès des particuliers 396 kg par habitant pour une moyenne Var de 416 kg. On est donc légèrement en dessous de la moyenne du département. Traditionnellement, la région PACA est toujours au-dessus de ce ratio par rapport à la moyenne France. On est donc dans la norme du département et de la région.

**M. BENEVENTI.**- Il faut préciser que nous sommes une métropole touristique et que les équivalents touristiques ne sont pas pris en compte. On ne tient compte que du nombre d'habitants, mais pas des touristes qui consomment et jettent.

**Mme MARQUET**.- Pour la collecte sélective, papier/carton, plastique et verre, on est à 61 kg par habitant, en 2019, pour une moyenne de la région à 58 kg, ce qui est bien.

Sur les ratios en déchetterie, on est à 175 kg par habitant sur la Métropole. Les chiffres de l'ADEME donnent une moyenne nationale à 192 kg. On est légèrement en dessous.

Concernant les déchetteries, en 2019, les tonnages amenés par les citoyens en déchetterie ont considérablement augmenté, ce qui est un très bon signal parce qu'en déchetterie, le tri est poussé et maîtrisé, ce qui permet ensuite le recyclage et le réemploi.

Concernant le traitement, on a un taux de valorisation matière de 50 % sur la Métropole en 2019.

Le devenir des différents flux, une fois qu'ils sont collectés :

- les ordures ménagères résiduelles partent à l'UVE où elles sont valorisées énergétiquement à 100 %. 170 000 tonnes qui donnent des kWh ;
- la collecte sélective est triée au centre de tri de La Seyne-sur-Mer ;
- le verre est recyclé à 100 % ;
- les déchets verts sont récupérés pour être broyés et compostés. C'est de la valorisation matière ;
- les D3E, déchets électriques et électroniques, sont recyclés par des éco-organismes rémunérés pour cela ;
- l'acier et l'aluminium également ;
- les TLC, textiles, chaussures et linge de maison, des associations reprennent ces matières.

Le personnel : la direction des déchets s'appuie sur les 12 antennes communales. 169 personnes ont été transférées à la Communauté d'agglomération, TPM, en 2017, et 61 personnes en mise à disposition. Les chiffres de 2019 sont les mêmes qu'en 2018.

Les dépenses au total en TTC s'élèvent à 72 M€, les recettes à 73 M€, soit un solde positif de 1,1 M€.

À partir du compte administratif 2019, nous avons développé une matrice analytique de répartition des coûts pour savoir précisément combien nous coûte chaque flux, ce qui, pour les dirigeants, est très important pour prendre des décisions, à savoir :

- les ordures ménagères résiduelles nous coûtent 39 M€ ;
- les déchetteries, 9,5 M€ ;
- le porte-à-porte en déchets verts et encombrants, 5 M€. Cette collecte spécifique est appréciée pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en déchetterie ;
- la collecte sélective, 7,6 M€.

**M. BENEVENTI**.- Est-ce que ce sont des coûts déduction faite des recettes ?

**Mme MARQUET**.- Non, ce sont des coûts bruts.

**M. BENEVENTI.**- Il n'a pas que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il y a des recettes, notamment dans les déchetteries ou dans le ramassage des monstres. Dans tout ce qui est ramassé, très peu part à l'incinération, y compris les meubles, le bois, etc.

**Mme MARQUET.**- Tout cela part dans les filières de responsabilité élargie des producteurs. Les recettes sont touchées par le Sittomat et sont rendues l'année suivante à la Collectivité.

**M. BENEVENTI.**- L'usine de valorisation énergétique, qui est la première usine du Var qui ne possède ni centrale hydroélectrique ni centrale thermique, produit 124 000 MWh par an. Il y a de plus deux réseaux de chaleur, un qui chauffe Berthe, et l'autre la Beaucaire depuis de nombreuses années. Cela veut dire que nos ordures ménagères ne sont pas perdues, elles servent, on les brûle, elles produisent de l'énergie et en même temps, nous avons la production d'électricité. Cependant, l'objectif, c'est ce type de valorisation énergétique pour le futur. Ce sera toutefois compliqué parce qu'il faut que cela ne soit réservé qu'aux déchets ultimes et que tout le reste, toute la valorisation matière, puisse se faire encore plus que ce que l'on fait aujourd'hui. C'est pour cela qu'il faut que l'on travaille en profondeur à ce sujet. D'ailleurs, le Sittomat travaille sur un système de centre de tri que nous maîtriserions nous-mêmes et qui permettrait aux administrés de trier plus facilement.

Si demain vous n'aviez plus que deux conteneurs, les ordures ménagères d'un côté et le tri de l'autre, on pense que le tri serait plus important et au niveau de la collecte, ce serait plus facile. Le tri passera ensuite par le centre de tri qui répartira tout cela en espérant atteindre les objectifs. En effet, 65 % en cinq ans, c'est important !

Vous avez sur la table un document complémentaire sur ce rapport annuel.

À ce sujet, y a-t-il des questions ?

**M. NAVARRANNE.**- Premièrement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'équilibre un peu plus, mais reste excédentaire, ce qui a été jugé à plusieurs reprises illégal et à même de devoir rétrocéder au contribuable le trop-perçu. A-t-on sur ce sujet une prudence ou est-ce que l'on continue ?

**M. BENEVENTI.**- C'est juste !

**M. NAVARRANNE.**- C'est juste, mais cela reste excédentaire. On avait fait cette remarque à l'époque où ces rapports étaient présentés aux communes. On était venu plusieurs fois en mairie de Toulon à ce sujet, ce qui m'avait valu d'être assez sévèrement « *renvoyé dans mes 22* » par le maire, mais je crois que l'on avait raison de le dire. Même si cet écart se restreint peut-être par une augmentation des dépenses, malgré tout, a-t-on prévu de potentiels recours de contribuables sur ce point ?

Deuxièmement, je m'étonne toujours que dans ces comptes rendus, on ne voie jamais les recettes sur la valorisation des déchets.

**M. BENEVENTI.**- C'est ce qui a été dit tout à l'heure : la valorisation des déchets, c'est au niveau du Sittomat qui rétrocède à la Métropole. Dans le rapport annuel de MTPM, à la fin, vous avez le rapport complet du Sittomat.

**M. NAVARRANNE.**- Peut-on mettre en perspective des chiffres dans un rapport qui traite à peu près du même sujet puisqu'il y a une rétrocession ?

**M. BENEVENTI.**- C'est un peu compliqué, mais on doit pouvoir le faire. En effet, le problème, c'est que l'on parle de la Métropole alors que le rapport du Sittomat concerne une trentaine de communes, on sort donc du périmètre de la Métropole.

**M. NAVARRANNE**.- Pardon, mais en fait, à la suite d'un problème technique, je n'ai pas eu le rapport.

**M. BENEVENTI**.- Je sais que d'autres personnes se sont trouvées dans ce cas. Excusez-nous, mais il y a probablement eu un problème informatique et vous n'avez pas pu télécharger la totalité du document. Nous allons regarder cette question, il faut que vous ayez toutes les informations.

Quant aux recettes que vous évoquez, il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui, lorsque vous additionnez tout, le tri sélectif est plus cher que le ramassage des ordures ménagères, même si vous déduisez les recettes. Le problème est que tout le monde trie en France et ailleurs. Le marché du recyclage s'effondre parce que la production est très importante, le rachat du verre, du fer, etc. se fait à des prix de plus en plus bas. Il faut que l'on gère tout cela et ce n'est pas si simple.

Néanmoins, la bonne question, c'est la question de l'équilibre sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Avec plus de 70 M€ de dépenses et de recettes, sortir 1 M€, c'est pour moi de l'équilibre. On ne peut pas vraiment parler d'excédent.

Est-ce que vous avez tenu compte des charges support ?

**Mme GIRAN-SAMAT**. - (DGA Habitat, Solidarités, Citoyenneté)

Oui, elles sont intégrées.

La remarque est juste, 1 M€, c'est un équilibre et c'est une mobilisation potentielle pour des investissements ultérieurs.

**M. NAVARRANNE**.- Cet écart baisse. Je sais que l'écart de 1 M€, on l'a eu pendant plusieurs années à l'échelle seule de la ville de Toulon. La récupération à l'échelon métropolitain de cette compétence a, *a priori*, augmenté les charges et a donc diminué cet écart.

**M. BENEVENTI**.- Comme pour le transport, on n'a pas augmenté les taux qui sont restés gelés. À partir de là, il y a la dynamique des bases, mais il n'y a plus que cela.

**Mme LOPASSO**.- Le transfert n'a eu lieu qu'en 2017. Dans les communes, pour les ordures ménagères (OM), il y avait une antériorité, alors que pour la Métropole, il a fallu se mettre en ordre de marche. On réfléchit à des pistes liées à ce différentiel puisque l'on n'a pas de budget autonome OM. C'est une des pistes sur laquelle on travaille pour, comme l'a dit le président, être encore plus transparent plutôt que cela passe par le budget général.

**M. BENEVENTI**.- J'estime qu'avec cette différence, on est à l'équilibre. En revanche, il faut que l'on trie plus, on a cinq ans pour monter à 65 % !

**M. TACCARD**.-((Les Vitrines de Toulon) Le coût analytique représente 62 M€ alors que l'on a une dépense de 72 M€, que représentent les 10 M€ d'écart ?

**Mme MARQUET**.- La somme des coûts analytiques n'est pas égale au total des dépenses parce que dans l'analytique, on n'a pas pris en compte, et c'est clairement indiqué dans le rapport, les dotations aux amortissements, les attributions compensatoires et un troisième élément, ce qui représente environ 10 M€.

**M. BENEVENTI**.- Pourquoi ne prenez-vous pas les dotations aux amortissements ? En effet, lorsqu'il faut changer les conteneurs ou autres, où trouvez-vous l'argent si ce n'est pas amorti ?

**Mme MARQUET**.- ComptaCoût est un logiciel et un système national mis en place par l'ADEME qui impose des règles comptables dans le calcul de la matrice.

**M. NAVARRANNE**.- Dans le rapport, à la page 31, il y a 9 149 000 € en attribution de compensation et 740 000 € d'amortissement et provisions. On retrouve donc les 10 M€ manquants qui ne sont pas pris en compte dans ComptaCoût.

**Mme LOPASSO**.- Peut-être que l'année prochaine, dans le document de présentation, il faudrait garder la matrice ComptaCoût en faisant une extraction de tableaux.

**M. BENEVENTI**.- J'ai assisté à un bon moment aujourd'hui, c'est M. Navaranne qui a trouvé les 10 M€ ! (*Rires*).

**M. NAVARRANNE**.- Une fois n'est pas coutume, je ne récidiverai peut-être pas ! (*Rires*).

**M. HAUTIERE**.- (CLCV) Je suis surpris du taux de refus de 36 % qui est élevé.

Concernant le tri en logement collectif, il y a beaucoup à faire. À ce sujet, on mène des actions dans les quartiers, mais c'est très difficile.

**M. BENEVENTI**.- C'est très difficile, mais peut-être qu'il suffira de n'avoir qu'une seule poubelle pour le tri, ce qui pourrait encourager tout le monde.

Le taux de refus de 36 % concerne le plastique, ce que Mme Marquet nous a bien expliqué. Une bouteille en plastique ne pèse rien, c'est le liquide qui est dedans qui est lourd. C'est dommage parce que cela nous coûte cher et part à l'usine d'incinération qui nous fait payer le vrai poids. Il faut vraiment que l'on soit pédagogue pour faire en sorte que les bouteilles en plastique mises au tri soient vides.

**M. HAUTIERE**.- (CLCV) Concernant les déchets du BTP, il y a des décharges sauvages dans la nature. Il y a des efforts à faire au niveau des entreprises du bâtiment !

**M. BENEVENTI**.- Le BTP passe par les entreprises de recyclage. Il y en a une à La Seyne qui fait très bien son travail, mais ce n'est pas gratuit. Il faut y aller, peser et payer. Les déchets sont ensuite triés, concassés et entièrement recyclés.

**M. HAUTIERE**.- (CLCV) Concernant les piles usagées, dans les grands centres tels que Carrefour Ollioules, il n'y a pas de point de collecte.

**M. BENEVENTI**.- C'est un gros défaut. Je connais bien le directeur de Carrefour d'Ollioules, j'interviendrai auprès de lui.

**M. HAUTIERE**.- (CLCV) Concernant les cartouches d'encre, il y a aussi des efforts à faire.

**M. CRESP**.- (ADETO) J'ai une proposition à faire qui répond peut-être à la remarque concernant les entreprises du BTP. Actuellement, celles-ci ont l'impression de payer deux fois, une première fois parce qu'elles sont soumises à la taxe sur les ordures ménagères et une deuxième fois, si elles veulent être vertueuses, pour faire prendre en charge leurs déchets d'activité économique. De la même manière, il faudrait que les entreprises, même si elles payent le même montant, aient l'impression de ne payer qu'une fois et qu'ensuite, si elles sont vertueuses, on les rembourse.

Si effectivement, pour gérer des déchets, cela coûte 100 de TOEM et 50 pour aller les déposer dans un centre de recyclage, le coût global est de 150. Si on fait payer à l'entreprise 200 et que ce qu'elle emmène dans le centre de recyclage lui est remboursé 50, elle aura l'impression que le fait d'emmener ses déchets au centre de recyclage lui rapporte de

l'argent alors qu'actuellement, cela lui coûte. À l'équation finale, c'est pareil, mais en termes de perception par l'utilisateur, je pense que cela passerait beaucoup mieux.

Une fois de plus, je n'encourage pas les décharges sauvages, mais il y a cette impression de double peine. Alors, soit il y a exonération de la TOEM et on ne fait payer qu'à l'usage, mais actuellement, on fait payer les deux, ce qui incite ces mauvaises pratiques.

**M. BENEVENTI**.- Le problème est que la loi donne certaines possibilités qui vont dans le sens de ce que vous dites, mais au niveau d'une redevance. Si vous avez une redevance, vous ne payez la redevance que si vous utilisez le service. Si on met cela, on est obligé d'instaurer la taxe spéciale sur les entreprises qui n'est pas en leur faveur. C'est pour cela qu'il faut que l'on soit très prudent.

En revanche, ce que vous dites, c'est que vous souhaitez que l'on rachète les déchets, mais pour l'instant, cela n'existe pas.

**M. CRESP**-(ADETO) C'est dans la symbolique, mais pas pour que les entreprises payent moins cher et que la Collectivité assume plus de charges. C'est dans la présentation.

**Mme MARQUET**.- C'est comme un système de gratification à l'apport.

Je voulais attirer votre attention. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre les déchets ménagers et assimilés. Les déchets assimilés pour les entreprises, ce sont les OMR essentiellement, ordures ménagères résiduelles, que l'on collecte pour les entreprises, et la TEOM qui est chargée de financer à hauteur de 1 300 litres par semaine la collecte que l'on fait. La TEOM couvre les OMR que l'on ramasse à hauteur de 1 300 litres par semaine et non les déchets d'activité.

**M. CRESP**-(ADETO) C'est la raison pour laquelle, les personnes remplissent les bacs dans la limite de ce qu'ils ont le droit de faire sans prendre la peine de trier.

**M. BENEVENTI**.- Sur les 1 300 litres, n'oubliez pas de mettre des conteneurs de tri. Il ne faut pas mettre que des ordures ménagères. Avec les trois conteneurs, vous avez un peu de tri, sinon, on aura du mal à atteindre les 65 %. Je vois toujours l'objectif final !

**M. CRESP**-(ADETO) Dans les flux identifiés, les biodéchets n'apparaissent pas en tant que tel. Ceux-ci sont produits au niveau de la restauration collective ou des restaurants actuellement en difficulté. Ces derniers seront aussi taxés sur leur production de biodéchets. Ces produits sont très humides et ont globalement des capacités calorifiques très mauvaises qui dégradent la production que vous arrivez à faire au Sittomat. Au niveau de la Métropole, il y a un vrai sujet dont il faut se saisir.

**M. BENEVENTI**.- C'est le Sittomat qui prend en charge ce sujet qui touche toutes les communes. Derrière le centre de tri, il y aura probablement la nécessité d'un centre de méthanisation.

**M. CRESP**-(ADETO)- Et du compostage. Il y a de la valorisation possible, il y a donc des choses à faire.

**M. BENEVENTI**.- On fait des tests sur le compostage, mais ce n'est pas forcément homologué alors que la méthanisation l'est.

Il y a eu un bon échange. Merci à vous toutes et à vous tous.

Il faut que l'on vote cette présentation. Ceux qui sont défavorables, ceux qui s'abstiennent ? Ceux qui sont pour ?



**Avis favorable à l'unanimité (1 abstention : M. Navarranne)**

Merci à vous tous pour cet après-midi durant laquelle on a vu des sujets intéressants.

Je remercie l'ensemble des responsables, directeurs et collaborateurs qui ont préparé tous ces points qui étaient très clairs. Merci.

Nous allons devoir réfléchir pour le futur au nombre de réunions que l'on doit faire parce que cela fait un peu marathon. Peut-être faudra-t-il en faire deux par an pour approfondir certains sujets, tels que les déchets.

Merci à vous tous et bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 22*